



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



INTEMPÉRIES

Du jamais vu... encore une fois

COOPÉRATION

*Corse, Sardaigne et
Baléares
à Palma*



SOCIÉTÉ

*Attellu Mobilità,
la solidarité
en état de marche*



1,60€

SEMAINE CORSE P3 • PIERRE SAVELLI P9 • AGENDA P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



**AGIR
PLUS**

**L'HIVER APPROCHE, PENSEZ À RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT**

**PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE DE **600€****

Retrouvez les modalités de l'offre sur **corse-energia.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

La mort vous va si bien

Deux morts et des affects contradictoires face à une vérité factuelle et des maux désormais voués au silence.

La première semble être un suicide. Celle de David Hamilton, maître incontesté de la photographie. Dont les clichés érotiques de jeunes filles semi-nues dans une ambiance floutée se confondent désormais avec la personnalité, plus opaque, de son auteur. Une opacité dévoilée par Flavie Flament et d'autres jeunes filles, devenues femmes et mères, violées par un prédateur sexuel dont l'objectif n'avait apparemment pas pour seule finalité de coucher leur corps sur le papier argentique de ces années 70. La cruauté des maux ne pourra plus se confronter à la justice des mots puisque l'homme présumé innocent a préféré mourir au lieu d'affronter le regard de ses accusatrices qui, jusqu'à leur propre mort, resteront dévastées par l'horreur de son dernier geste.

Puis, quelques heures plus tard, le monde apprenait la mort du Lider Maximo. Figure du XX^e siècle à l'égard de laquelle la méfiance et le mépris des uns répondent à la fascination et la passion des autres. Pleurs d'une partie du peuple cubain mais aussi espoir de jours meilleurs pour tous ceux qui ont connu ou lutté contre les méthodes dictatoriales de Fidel Castro: tortures, enfermements, condamnations à mort et autres confiscations de libertés.

Alors, faut-il se réjouir de la mort de ceux qui ont abimé voire détruit une partie de l'âme d'être qui n'avaient dans le premier cas que leur innocence pour unique arme ou, dans le second, la volonté d'exprimer leurs contradictions et leur refus face à un régime en place ?

Je suis tentée de répondre non, puisqu'il est convenu qu'il est abject de se réjouir de la mort d'un humain. Même s'il laisse derrière lui un champ de douleurs et de larmes que seule la résilience personnelle ou l'histoire à venir d'un monde pourront peut-être estomper. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Tempi d'empii fondu

«*Si passa sempre qualcosa ind'è noi*» eccu e parolle ch'ellu si sente aspessu in caffè, quand'elle principianu e nostre ghjurnate, u ghjurnale apertu, u postu incesu o semplicemente l'archje tese. Per furtuna o per disgrazia, ghjè cusì. Forse cum'è ignilocu ind'u mondu. O micca.

Di a simana scorsa teneremu à mente, di sicuru, e fiure incredibile di l'empii fondu chì hà toccu u Cismonte. Cum'ellu a dice un proverbiu nustrale: «*Dopu centu anni è centu mesi ancu l'acqua, s'ella ùn hè torta, ritorna finu à i so paesi!*». Mancu u ponte genuese di Santa Maria di Lota ùn hà possuutu parà a viulenza di l'acquate chì anu fattu cresce u Fiumicellu. San Lurenzu di Valleurustie hà fattu fronte à a listessa situazione cù u ponte di u Casaluna chì si ne falatu. Tandù, parechji paesi si sò ritrovi inchjustrati. In Capi Corsu, a strada hè stata tagliata dinù trà Ferringule è Nonza. Certi rughjoni ùn avianu più acqua ne elettricità ne mancu telefonu. In Lucciana è in Furiani, case è commercii sò stati invasi da l'acqua è a fanga in grande quantità. U Géant Casino, d'altronde, hà avutu diguasti maiò. Purghjimu u nostru sustegnu à tutti quelli chì sò stati dannighjati da stu veru cataclisimu !

In pulitica, hè statu cunfirmatu u terramottu ind'è u partitu «Les Républicains», cù a vittoria, à u secondu giru di a primaria di a diritta è di u centru, di l'anzianu primu ministru François Fillon (66,5 percentu) di pettu à Alain Juppé (33,5) chì, puru, era in testa di tutti i sundami dapoi più d'un annu davanti à Nicolas Sarkozy cacciatu, ellu, à u primu giru.

Ind'u ghjocu à pallò, u Sporting Club di Bastia hà fattu fiascà l'OGC Nizza nantu à u so terrenu di l'Allianz Riviera, cù una bella prova d'1 à 1, è chjappendu dunque un puntu per a classifica di lega 1 ; chì bisognu ci n'era. Mettimu propiu vulintere un cartone rossu à u ghjurnale *L'Équipe* per u so rimproveru à Jean-Louis Leca ch'ùn hà micca fattu nice di vultulassi in terra, perchè s'hè pigliatu in vera una pezza in capu.

Per compie stu girettu di l'attualità, ùn pudimu stà indifferenti à u cumbattutu d'Anton, un anghjulellu partutu à l'eternu, à l'età di 4 anni. Pensemu forte à i so parenti è à tutta a so famiglia à quale presentemu e nostre cunduleanze afflitte. Di core cun elli cù tantu dolore è una tristezza tamanta... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista,

12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email : journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?

L'ICN recherche
des
correspondants locaux.

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

2017:
LA FRANCE AUX FRONCÉS





ASSEMBLÉE

XYLELLA FASTIDIOSA

De nouveau au centre de l'hémicycle

Lors de la dernière session, par le biais de deux questions orales, les conseillers territoriaux des groupes nationalistes ont à nouveau interpellé l'Exécutif sur l'urgence à trouver des solutions pour lutter contre cette bactérie tueuse de végétaux.

Son ombre continue de planer sur la Corse. La Xylella Fastidiosa s'est à nouveau invitée au cœur de l'hémicycle à l'occasion de la traditionnelle séance de questions orales, lors de la session du 24 novembre. François Benedetti, conseiller territorial de Corsica Libera, puis Nadine Nivaggioni pour le groupe Femu a Corsica, ont en effet interrogé l'Exécutif sur les suites de la lutte contre cette bactérie tueuse de végétaux. François Benedetti tout d'abord, en pointant les « carences de l'Etat et de l'Union Européenne » du fait desquelles « cette bactérie est finalement arrivée en Corse en juillet 2015 », entendait savoir si les contrôles instaurés par l'arrêté préfectoral d'avril 2015 qui « interdisait l'introduction en Corse de végétaux potentiellement porteurs de la Xylella Fastidiosa » étaient toujours effectifs. La conseillère territoriale de Femu a Corsica a quant à elle pointé une situation d'urgence. « Nous arriverons bientôt à un point de non-retour, ce qui conduirait la Corse à la ruine », a-t-elle martelé, en regrettant la diminution des mesures prises par l'Etat « avec la baisse de la mobilisation populaire ». « Les dérogations à l'arrêté de 2015 sur l'importation de plantes et d'arbres ont réellement augmenté [...] et les contrôles dans les ports et aéroports sont de plus en plus rares », a-t-elle fustigé.

En réponse à ces inquiétudes, la présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse, Agnès Simonpietri, engagée de la première heure dans la lutte contre la bactérie, a convenu de la situation d'urgence face à des dérogations en augmentation constante. « Nous sommes passés de 171 en 2015 à 687 en 2016, ce qui représente des dizaines de milliers de plants. Pire, malgré le risque d'arrivée de la souche « pauca », présente en Italie essentiellement sur des oliviers, 1403 plants d'oliviers ont été importés en 2015 et 5921 en 2016 ! », a-t-elle détaillé. « Nous sommes à la fois très inquiets, et très en colère de la façon dont l'Etat, qui a la compétence en matière de protection sanitaire végétale et animale, a réagi à l'aggravation de la menace », a-t-elle renchéri. Pointant du doigt des « risques inacceptables pris en toute connaissance de cause », elle a annoncé avoir saisi la ministre de l'Environnement afin de « stopper toute dérogation, de renforcer les contrôles aux ports et aéroports et la surveillance des entrées de végétaux commandés par internet ». « Au-delà de la protection immédiate, il est impératif d'agir dans trois directions : la prévention, la recherche, la production de plants locaux », a-t-elle conclu. ■

Manon PERELLI

Photo Manon Perelli

SANTÉ

Rattraper le retard

Une question orale posée par plusieurs conseillers territoriaux de Femu a Corsica et Corsica Libera est venue interpeller l'Exécutif sur l'augmentation du coefficient géographique, afin de rattraper le retard en matière d'équipements.

La santé était aussi au menu de la session de novembre. Par le biais d'une question orale, les conseillers territoriaux des groupes de la majorité Mattea Casalta, Muriel Fagni, Paul-André Colombani, François Bernardi et François Benedetti ont en effet interpellé l'Exécutif sur les politiques de santé publique. « Depuis plusieurs semaines, de nombreux problèmes de santé viennent faire la une de l'actualité », ont-ils introduit en citant les situations délicates pour les personnels ou usagers de santé dans les hôpitaux de Bonifacio et de Castelluccio, mais aussi en Plaine orientale, « seul territoire à ne pas disposer d'un hôpital local ». « L'ensemble de ces situations révèle le manque de moyens et le retard d'équipements dans le domaine de la santé dans notre île », ont-ils dénoncé, avant d'arguer : « La reconnaissance des spécificités en matière de santé doit rapidement se traduire par une augmentation du coefficient géographique. [...] Sans une augmentation significative, la Corse ne pourra jamais rattraper son retard. Cela apparaît comme une mesure vitale pour le secteur de la santé sur notre île ».

En réponse, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, a annoncé avoir rencontré le nouveau Directeur général de l'Agence régio-

nale de santé (ARS) et lui avoir exposé l'ensemble de ces problématiques. De plus, il a rappelé que par courrier du 22 février 2016, il avait demandé à la ministre de la Santé « de prendre en compte, en matière de santé, les contraintes liées à l'insularité en faisant valoir notamment le coefficient géographique de 8 % en Corse, alors qu'il est de 26 % en Guyane, Martinique, Guadeloupe et 31 % à la Réunion ». Courrier à la suite duquel un groupe de travail, co-animé par le Conseil exécutif de Corse et l'ARS, avait été mis en place. « Les résultats collectés confirment globalement les surcoûts importants supportés par les établissements de santé publics et privés insulaires », a indiqué le président de l'Exécutif. « Le constat de cette situation, désormais objectivée, chiffrée et incontestable, doit maintenant logiquement conduire à mettre en place des mécanismes de compensation financière pour nos structures hospitalières », a-t-il poursuivi avant de conclure en indiquant la nécessité absolue de « garantir à tous les Corses un accès effectif à leur droit fondamental à la santé ». Les négociations avec l'Etat devraient entrer dans leur phase finale au cours des prochaines semaines. ■

Manon PERELLI

ENVIRONNEMENT

Le modèle continental face aux réalités corses

Photo Marion patris de Breuil

Durant la Semaine européenne de la réduction des déchets, le collectif Zeru Frazu a organisé à Corte un « forum zéro déchet », invitant à consommer mieux pour jeter moins. Reste qu'il est parfois difficile d'enclencher un cercle vertueux quand 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté, à l'affût des promos et de leur cortège de produits suremballés

Zeru Frazu sur l'île: c'était le thème de la conférence-débat organisé ce 26 novembre à Corte, dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets. Pour présenter le mouvement et les possibles solutions, le collectif Zeru Frazu avait invité Laura Chatel, chargée du programme territoires zéro déchet chez Zero Waste France. La production de déchets sur le territoire français est colossale: «l'équivalent en poids de 5000 tours Eiffel par an, soit une moyenne de 590 kg par habitant» souligne Laura Chatel. Côté Corse, la crise des déchets n'est plus un secret pour personne, «pourtant les actions pour éviter le pire se font rares au niveau politique» peut-on entendre dans l'assemblée. En mai dernier, la Collectivité territoriale s'est dotée d'un plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets qui prévoit de collecter, composter et recycler près de 80 % des déchets valorisables ou recyclables encore présents dans les ordures ménagères de l'île. Mais l'objectif de 113 500 tonnes valorisées par tri et compostage au lieu de 17 500 tonnes actuellement ne sera pas atteint avant 5 ans. D'ici là, que faire?

Ce que propose Laura Chatel est -apparemment- simple: «réduire un maximum les déchets ménagers, les seuls que tout un chacun puisse vraiment contrôler» - comprendre ici ce qui n'est ni recyclable ni compostable. Cette réduction passe principalement par «le compostage des bio-déchets directement chez soi» ou encore «la réductions de l'achat de produits emballés, en achetant en vrac ou directement chez le producteur». Pour que la transition se fasse correctement, Zeru Frazu propose depuis 2015 des ateliers pour devenir «ambassadeur zéro déchet», le but étant de permettre à ceux qui le désirent «de transmettre les connaissances nécessaires dans la création de compost et lombricompost, ou encore de disposer d'outils pour interpellier les politiques qui, bien souvent, manquent d'informations au sujet du recyclage».

Pour Laura Chatel tout passera par «l'action individuelle, la contribution de chacun, son éducation» et la transmission de celle-ci aux élus locaux afin que des mesures publiques soient prises. Et ainsi éviter la création d'incinérateurs ou encore d'usines de traitement mécano-biologique, «deux solutions non-viables sur le long terme, car basées sur la production de déchets, avec des ressources de plus en plus rares». Une des solutions proposées par Laura Chatel serait «la mise en place d'ateliers afin d'apprendre au familles à mieux consommer, en cuisinant plus de produits frais et locaux par exemple. Celles-ci pourraient alors réaliser jusqu'à 250 € d'économie par mois, comme le montrent de nombreux exemples continentaux». Une somme qui laisse rêveur. Surtout si on se réfère au budget alimentaire mensuel moyen des Français, qui est de 505€ pour les ménages ayant un revenu de plus de 3500€ par mois... et de 180€ pour les ménages gagnant moins de 1000€*. Si l'objectif est plus que légitime, reste à trouver comment faire en sorte que ces «exemples continentaux» puissent être suivis dans une île où le coût de la vie est plus élevé que sur le continent et où, avec 20% de la population vivant avec moins de 990€ par mois, la précarité gagne du terrain... Ménages ou étudiants à faible revenu n'ont souvent ni le temps ni l'argent pour réduire drastiquement leur production de déchets. Difficile de répondre à une obligation de résultat sans disposer des moyens nécessaires pour y parvenir. On peut, certes, toujours balayer l'argument d'un «quand on veut on peut» catégorique, avec le risque, alors, de susciter une fracture lorsque l'enjeu exige une démarche inclusive. De ce point de vue, la question de la réduction des déchets est doublement une question de société. ■ **Timothy LEONCINI**

*Source: Statista, Budget alimentation moyen par mois en France en 2016, selon le revenu des ménages.



COOPÉRATION INTERINSULAIRE

Bâtir des ponts entre les îles de Méditerranée

Deux délégations du conseil exécutif de Corse et du gouvernement autonome de Sardaigne étaient à Palma de Majorque il y a peu. Un déplacement inédit qui s'est articulé autour d'une journée de travail sur la fiscalité, le tourisme et les transports, et a permis de conclure un pacte qui permettra de défendre d'une même voix les intérêts communs auprès de l'UE et des États de rattachement.

Bastia-Palma de Majorque, via Cagliari. Quatre heures pour un vol inédit au dessus de la Méditerranée. Le 20 novembre, une grande partie du conseil exécutif de Corse et du gouvernement de la Sardaigne s'est envolée pour la capitale des îles Baléares à bord d'un avion d'Air Corsica spécialement affrété pour l'occasion. Une préfiguration de ce que pourraient être les liaisons aériennes interinsulaires de demain. À la clef, un déplacement de deux jours qui a été l'occasion pour le président de l'Exécutif corse, Gilles Simeoni, le président de la région autonome de Sardaigne, Francesco Pigliaru, et la présidente du gouvernement des îles Baléares, Francina Armengol, d'acter de façon solennelle la décision de « donner à la coopération entre les trois îles une dimension stratégique ». Au siège de la communauté autonome des îles Baléares, ils ont en effet signé un pacte qui matérialise la volonté des îles de Méditerranée occidentale de parler d'une même voix autour de thèmes défendus en commun, aussi bien vis-à-vis de leurs États de rattachement que des institutions de l'Union européenne, afin d'avoir plus de poids. « C'est un acte fort, la pierre fondatrice d'une démarche radicalement nouvelle », souligne Gilles Simeoni. « C'est une journée capitale pour nos trois gou-

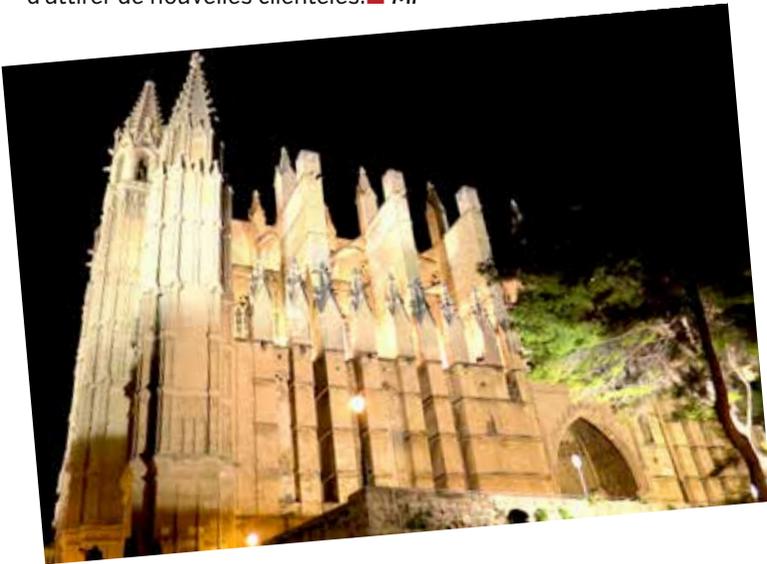
vernements et les peuples que nous représentons », ajoute Francina Armengol. Ce document majeur intervient de plus à un moment particulièrement important, puisque les négociations pour le nouveau cadre européen de cohésion sociale après 2020 débiteront prochainement. Négociations à l'occasion desquelles les trois présidents comptent bien faire valoir la nécessité d'adaptation des règlements et des financements européens aux contraintes liées à l'insularité, conformément à l'article 174 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne [TFUE]. « Nous voulons faire comprendre que nous, îles de la Méditerranée, sommes dans une situation d'insularité et de périphéricité qui impose et commande, comme le prévoit l'article 174 du TFUE, des traitements et des dispositifs dérogatoires notamment en matière fiscale ou encore en matière de transports », détaille le président de l'exécutif corse. Le pacte interinsulaire insiste ainsi notamment sur la nécessité que la politique de cohésion communautaire post 2020 garantisse aux trois territoires des financements additionnels adéquats qui puissent compenser leurs contraintes géographiques, et sur la mise en place d'un statut fiscal adapté à leurs contraintes et besoins. « Au delà de cette volonté de travail en commun, ce projet fait

Photos Mamon Perelli

TOURISME DURABLE, TRANSPORTS, FISCALITÉ: DES ÉCHANGES POUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

Au cœur de la capitale majorquine, une matinée de débats a permis aux conseillers exécutifs de Corse et à leurs homologues de Sardaigne et des Baléares d'échanger sur de premières problématiques communes. Au niveau des transports, tout d'abord : afin de désenclaver les îles, a été évoqué le projet de mise en place d'un système de continuité territoriale méditerranéenne via des lignes aériennes transfrontalières, sous forme d'un métro aérien entre la Toscane, la Corse et la Sardaigne, et transversales, entre Rome et Barcelone, via Sardaigne et Baléares. Un débat sur la fiscalité insulaire a par ailleurs été l'occasion de souligner la nécessité d'instaurer pour les trois îles un taux de TVA différencié, un fonds européen d'insularité spécifique au développement, et enfin un renforcement de leur autonomie financière et fiscale.

En matière touristique, enfin, la recherche des équilibres afin d'instaurer un tourisme durable sur le plan environnemental, social et économique, a été le sujet du débat. Symbole très fort de cette volonté, les Baléares longtemps associées au tourisme de masse et à ses dérives notamment au plan environnemental, regrettent aujourd'hui les dégâts considérables causés par de nombreuses années de surconsommation et aspirent à se tourner vers un tourisme équilibré et respectueux. Premier acte fort en ce sens, l'archipel a instauré un mini impôt à hauteur de 0,25 à 2€ pour les clients de ses complexes hôteliers, qui a déjà permis de récolter 33 M€ sur la seule saison 2016. Ce dernier débat a aussi l'occasion d'annoncer trois axes concrets de coopération entre les trois îles, afin de faire de leur concurrence sur certaines niches touristiques, une complémentarité. Cette coopération se veut avant tout placée sous la forme d'échanges de bonnes pratiques et se matérialisera tout d'abord par la création d'un observatoire du tourisme commun afin de partager des données sur la fréquentation et la pression sur l'environnement. Dans le même temps, un «tourism living lab», ayant pour but de réfléchir ensemble aux stratégies à développer pour le futur, sera mis sur pied, et permettra de mettre en évidence les produits nouveaux à mettre en œuvre afin d'attirer de nouvelles clientèles. ■ MP



sens car nous pensons que le bassin méditerranéen doit être le lieu de l'échange, du respect mutuel, de la tolérance, et non pas l'épicentre des tensions et des conflits comme il l'est actuellement», note par ailleurs Gilles Simeoni en indiquant que, dans cette optique, Corse, Sardaigne et Baléares aspirent à «jouer un rôle de pont entre la rive sud et la rive nord de la Méditerranée».

Forts de cette coopération renforcée, les trois gouvernements attendent beaucoup d'une autre île, Malte, qui en janvier prendra la présidence de l'Union européenne pour six mois, et qui, ils l'espèrent, fera que leur voix trouvera un écho particulier.

Dès leur élection à la Collectivité territoriale de Corse en décembre 2015, les nationalistes avaient pris contact avec le gouvernement sarde pour renforcer les liens. Une première étape qui s'était concrétisée au printemps dernier par un accord cadre entre les deux exécutifs. «Dès lors, il nous a paru nécessaire et indispensable au président Pigliaru et à moi-même d'élargir la dynamique pour la renforcer, commente Gilles Simeoni. C'est un axe de coopération pérenne, qui va s'inscrire dans la durée et va nous permettre de parler ensemble pour obtenir les dispositifs dont nous avons besoin». Les trois gouvernements ont d'ores et déjà prévu de se rencontrer à nouveau prochainement. ■ Manon PERELLI



LA CULTURE COMME FIL CONDUCTEUR DE LA COOPÉRATION

«Ce qui est sans doute le ciment le plus efficace des relations que nous allons construire ensemble c'est l'histoire, l'architecture, la langue, la culture, le rapport au monde et au temps, tout ce qui fait que, quelle que soit la complexité et la diversité de nos identités collectives respectives, nous nous sentons les uns et les autres profondément méditerranéens», soulignait Gilles Simeoni dans son discours introductif aux rencontres. Dans ce droit-fil, un partenariat ayant pour but des échanges d'artistes a été mis en place entre le musée Es Baluard (Majorque), le musée de Nuoro (Sardaigne) et le FRAC de Corse. «Nous voulons que le ciment de nos échanges soit la culture. La porte d'entrée va se faire par l'art contemporain, mais cet échange va nous permettre de nous ouvrir à un accord de coopération plus large autour de notre patrimoine et de notre culture, auquel seront notamment associées les universités, explique Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et de l'éducation. Nous avons la volonté, avec la présidence de l'Agence du tourisme de la Corse, de concrétiser des échanges en matière de valorisation culturelle et patrimoniale, mais aussi en matière d'éducation et de formation. Tout cela peut être lié. Il y a véritablement une approche globale que nous voulons mener grâce à cette porte d'entrée qui est la coopération entre ces trois musées». Les premiers échanges d'artistes devraient avoir lieu dès le printemps prochain. ■ MP

36 779 *Les chiffres de la semaine*

passagers supplémentaires (par voie maritime et aérienne) en octobre 2016, soit 2,6% d'augmentation sur 12 mois et indique l'Observatoire régional des transports de Corse « un nouveau record absolu de trafic pour un mois d'octobre.

21 908 *Les chiffres de la semaine*

demandeurs d'emploi en catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi en Corse fin octobre 2016, en baisse de 0,3% sur trois mois et de 1,6% sur un an. Le nombre de personnes en recherche d'emploi ayant exercé une activité réduite dans le mois (catégories B, C) augmente de 5,6% sur 3 mois et de 8,4% sur un an.

500 000 *Les chiffres de la semaine*

€ débloqués par l'Adpec dans le cadre de mesures d'urgence pour soutenir les entreprises corses qui ont eu à pâtir des conséquences des intempéries du 24 novembre.

ISULA SURELLA **Près de 15% de ménages précaires**

Le 30 novembre à Cagliari, l'association Caritas Sardaigne a présenté son rapport sur la pauvreté et l'exclusion dans l'île. En Italie, sur la base des critères définis par l'Istat (homologue de l'Insee) pour l'année 2015, une famille de deux personnes est considérée en situation de pauvreté relative lorsque sa capacité moyenne de dépense est inférieure à 1 050 €. En Sardaigne, 107 400 ménages sont dans ce cas en 2016, ce qui représente 14,9% des familles sardes. Un chiffre en légère baisse par rapport à 2014 où l'on dénombrait 107 800 ménages vivant dans la pauvreté relative. Un léger mieux, donc ? Pas sûr. En effet, Caritas Sardaigne fait état d'une augmentation du nombre de personnes qui se sont présentées dans l'un de ses 50 centres d'accueil, répartis dans 32 communes. Alors qu'elles étaient 7 867 en 2015, l'association caritative catholique estime que d'ici la fin de cette année la barre des 9000 personnes aura été atteinte voire dépassée. La majeure partie des personnes accueillies (70,4%) dans les centres sont de nationalité italienne. Si la plupart sont au chômage (63,5%), on dénombre aussi des retraités (10,4%) et des travailleurs pauvres (11,5%). Plus d'un quart des personnes reçues sont des quadragénaires. ■

Sources : La Nuova Sardegna, L'Unione sarda, Ansa, Ista

IL FALLAIT LE DIRE L'IMAGE DE LA SEMAINE



Le Tavignanu en crue sur le site de Ghjuncaghju.
Photo Tavignanu Vivu

HAUT

Le 30 novembre, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la proposition de loi n°4166 visant à favoriser l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété, présentée par le député de la Corse-du-Sud, Camille de Rocca Serra. Le texte doit être examiné le 8 décembre.

BAS

C'est en Corse que le salaire régional moyen est le plus faible, selon une étude l'Insee publiée le 28 novembre et portant sur le montant moyen du salaire horaire brut moyen dans les régions françaises en 2012. Si ce salaire moyen est de 18,7€ en France entière (hors Mayotte) il est de 15,6 en Corse. Contre 23,9 € en région parisienne, 17,2 en Guadeloupe, 16,2 € en Bretagne et 16,1 € à La Réunion.

FRAGILE

En Haute-Corse, on dénombre une moyenne mensuelle de 6 procédures pénales instruites en matière de violences faites aux femmes, avec une très nette prévalence des violences conjugales. L'ouverture à Ghisonaccia d'un accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales, inauguré le 30 novembre vise à renforcer le maillage territorial de la détection de ces violences. Car, pour l'heure, seulement 14% des victimes porteraient plainte. D'ici fin 2016, le département devrait compter quatre structures d'accueil de jour

« Ce que nous devons promouvoir c'est une société fraternelle où personne n'est oublié, laissé au bord du chemin, et où aucune souffrance n'est ignorée »

a assuré **François Hollande** le 29 novembre, lors du lancement du plan « Bien-être et santé des jeunes ». Parfait... On efface tout ce qui s'est passé depuis près de 5 ans et on recommence, alors ?

« Sur cette terre de Corse où les gens ne sont pas mieux, ni pires qu'ailleurs, il y a une très forte attente et si Paul Giacobbi n'était pas condamné, ce serait un recul pour la République »

a déclaré le procureur **Nicolas Bessone** le 29 novembre, lors des réquisitions dans l'affaire des gîtes ruraux. Les Corses ont cela dit une certaine expérience, en termes d'attentes déçues.



CREATION DE SOCIETE

N° 01



SCP Patrick FROUMESSOL et Eric STENWAGA

Notaires associés à NICE (06000),
6, rue Verdi

Suivant acte reçu par Me Stéphane CA-SANOVA, le 15 novembre 2016, a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens immobiliers,
Dénomination : **SCI LES DEUX F.**
Siège social : SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (20230), Les Brises de Mer.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA
Capital social : MILLE EUROS (1000,00 EUR) divisé en 100 parts de DIX (10,00 €) Chacune.
Apports : Uniquement en numéraire.
Cessions de parts : Libres entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : Mme **Paule Françoise ZUCARELLI**, célibataire, demeurant à BASTIA (20200), 4 Place Fontaine Neuve et Mme **Madeleine FRANCESCHI**, célibataire, demeurant à SANTA LUCIA DI MORIANI (20230), Résidence Les Brises de Mer, sont nommées gérantes pour une durée illimitée.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Ghisonaccia, le 12 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)
Objet social : la société a pour objet : «L'étude, la conception, la fabrication et la commercialisation de tous éléments, pièces et matériaux dans le domaine sportif et plus particulièrement dans celui du cyclisme en collaboration avec les entreprises locales innovantes.» Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Dénomination : **SARL MRC FACTORY.**
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Siège social : Villa Achilli, RN 198, 20240 Ghisonaccia.
Capital social : 1000 €. (Mille euros)
Co-gérance : **TOMEI Livia** et **LE MAO Marcu-Andria.**
Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.
Les co-gérants.

N° 03



Etude de Maîtres
Philippe ROMBALDI,
Thomas FORT
et Dominique BARTOLI,
Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud),
3, cours Général Leclerc.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROMBALDI, Thomas FORT et Dominique BARTOLI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, (20000), 3 cours Général Leclerc, le 7 octobre 2016, enregistrée SIE AJACCIO le 20 octobre 2016, Bordereau 2016/659, Case N°1, extrait 1158, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : **LINOA IMMO.**
Le siège social est fixé à : AFA (20167), lotissement Michel Ange lot n°15.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Le premier **gérant** de la société est : Monsieur **Franck Sébastien Edmond RUFIN-SOUMINE**, demeurant à AJACCIO (20090) Avenue du premier Bataillon de Choc Tour Armoise pour un durée illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **POPUPDRY** **Capital** : 100 euros
Siège : 2 bis rue Solférino, Immeuble le Cardinal 20000 Ajaccio **Objet** : Vente au détail de vêtements homme, femme, accessoires de mode, import, export
Durée : 99 ans **Gérant** : M. **Vrac Bernard**, 2 bis rue Solférino, Immeuble Cardinal 20000 Ajaccio **RCS** : Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 22 novembre 2016 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : **CORSICAJURIS**
Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), Rue stazzale.
Durée : 99 ans
Capital social : 100 Euros.
Objet : L'exercice de la profession de Notaire.
Cession d'actions : Par l'associé unique libres.
Président : Madame **Isabelle NOUGARET**, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) co/ Rue du STAZZALE.
Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 22 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.
Dénomination : **SUDNOT CONSEILS**
Siège social : ZONZA (20124) lieu-dit Lugo.
Durée : 99 ans.
Capital social : 200 Euros.
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de Notaires.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'Agrément : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés.
Président : Monsieur **François TAFANI**, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) lieudit Poghju-Russu, hameau de Cipponu.
Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 23 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.
Dénomination : **KALLISNOT**
Siège social : LECCI (20137) Co/ GIRASCHI Jean Baptiste, La Croix
Durée : 99 ans.
Capital social : 300 Euros.
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de Notaires.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'Agrément : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés.
Président : Monsieur **François TAFANI**, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Lieu-dit Poghju-Russu, Hameau de Cipponu.
Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 23 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société d'Exercice libéral par Actions Simplifiée.
Dénomination : **CORSICANOT**
Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), Espace Poretta, Route de Bastia
Durée : 99 ans.
Capital social : 200 Euros.
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de Notaires.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'Agrément : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés.
Président : Monsieur **François TAFANI**, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Lieudit Poghju-Russu, Hameau de Cipponu.
Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 22 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.
Dénomination : **K'YRNOT**
Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), Route d'Arca.
Durée : 99 ans.
Capital social : 200 Euros.
Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de Notaires.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'Agrément : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés.
Président : Madame **Isabelle NOUGARET**, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Co/ Rue du Stazzale.
Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 22 novembre 2016 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : **CORSICANOT CONSEILS**
Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), Lieu-dit Poghju-Russu, Hameau de Cipponu.
Durée : 99 ans
Capital social : 100 Euros.
Objet : L'exercice de la profession de Notaire.
Cession d'actions : Par l'associé unique libres.
Président : Monsieur **François TAFANI**, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Lieudit Poghju-Russu, Hameau de Cipponu.
Immatriculation : RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me KROELL Antoine, notaire associé de la SCP NENET & ASSOCIES 38, avenue Hoche 75008 Paris, en date du 18/11/2016, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : **CASA NUSTRALE OLETTA** **Objet** : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'entretien, la location éventuelle et, le cas échéant, la mise à disposition à titre gratuit au profit du gérant, de tout immeuble ou de tous biens et droits immobiliers pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément, le tout soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt. **Siège social** : Place de l'Eglise 20232 OLETTA **Capital social** : 40.000 € **Durée** : 50 ans **Gérants** : -M. **SAINT AUBIN HELLE Laurent** demeurant 39, rue de Châteaudun 75009 Paris et Mme **PETIT Geneviève** demeurant 39, rue de Châteaudun 75009 Paris **Cession de Parts** : Les parts sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à agrément. **Immatriculation** au RCS de Bastia.



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, boulevard Paoli-20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 22 novembre 2016, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LUCCIANI

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège : Lieu-dit Lavatoggio, Bocca del Oro, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1000 € par apport en numéraire.

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La location de ces biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Monsieur **Stephan LUCCIANI**, demeurant Lieu-dit Lavatoggio, Bocca del Oro, 20137 PORTO-VECCHIO. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé a été constitué le groupement agricole d'exploitation en commun **GAEC CHARCUTERIE DONATI**, reconnu le 20 Octobre 2016 sous le numéro 02B.16.0009 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

SIEGE SOCIAL : 20215 Silvareccio

OBJET : Ce groupement a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement, et soient conformes aux textes régissant les GAEC...

DUREE : Quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 64.000 euros

GERANCE : **Xavier DONATI** et **Geoffroy DONATI** sont nommés co-gérants.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 22 novembre 2016, a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Professionnelle

Dénomination : **Sophie CRESPIN-QUILICHINI Isabelle NOUGARET Franco**

Siège social : PORTO-VECCHIO [20137], 181, Marina di Fiori

Durée : 99 ans

Capital : 200 Euros

Objet : La société a pour objet : l'exercice en France de la profession de notaire.

Gérants : Les gérants sont : Madame **Isabelle NOUGARET** demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] co/ rue du Stazzale et Monsieur **François TAFANI** demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Lieudit Poghju-Russu, Hameau de Cipponu.

Immatriculation au RCS d'AJACCIO

Pour avis,
La gérance.

SCI ISTRIA

Au capital de 1000€

Siège social : A Vignarella
20 110 Belvédère-Campomoro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Novembre 2016 il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI ISTRIA

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : A VIGNARELLA - 20110 BELVEDERE - CAMPOMORO

Forme : SCI

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,

La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés,

Et généralement toutes les opérations civiles et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Gérance : Monsieur **Michel, Alexandre ISTRIA**, Né le 21 Septembre 1983 à Belvédère Campomoro, Corse du sud, demeurant : A Vignarella, 20110 Belvédère Campomoro Célibataire.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Poggio Mezzana du 24/11/2016, il est constitué une SCCV présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCCV A STELLA**

Forme : Société Civile de Construction Vente

Siège : Lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio Mezzana

Objet : Construction, Vente

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Gérant : Mr **Sousa da Silva Jorge Valentin** demeurant lieu-dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio Mezzana

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 12 septembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SASU "GARRIDO CONSTRUCTIONS"**

Forme : SASU

Siège : Lieu-dit Termini Bianchi, Figaretto, 20230 Talasani [Haute-Corse]

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : Tous travaux de bâtiment, construction, travaux, rénovation, intérieurs et extérieurs.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Président : Mr **Dias Fernandes Garrido Joao Carlos**, demeurant Route d'Orezza, Lieu-dit Campu di Santi, 20213 Folelli [Haute-Corse]

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

AVVENA GESTION

Société Civile

Au capital de 223.000 euros

Siège social :

18, rue Dr Camille de Rocca Serra,
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 15 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

AVVENA GESTION

Siège social : 18, rue Dr Camille de Rocca Serra, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : La Société a pour objet la gestion d'un portefeuille de titres apportées à la Société lors de sa constitution, et plus généralement :

L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société civile ou commerciale.

L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 223.000 euros, constitué à concurrence de 1000 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 222.000 euros au moyen de l'apport en nature.

Gérance : Mr **Christophe TOMASINI**

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. L'agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 7 octobre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CREACASA,**

SIEGE SOCIAL : 119 rue des Girolles, Lotissement I Campucci, BORGIO [20290]

OBJET : Les travaux de maçonnerie générale, de gros œuvre ou de second œuvre, d'immeubles individuels ou collectifs, ainsi que l'achat et la vente de matériaux de construction.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par la communauté des associés.

PRESIDENT : Monsieur **MICAELLU PISTOROZZI**, demeurant Lotissement I Campucci, BORGIO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 novembre 2016, il a été constitué une Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle.

Dénomination sociale :

TEH FRANCE SAS

Nom commercial : TEH CORSE.

Capital : 10.000 Euros entièrement souscrit et libéré à 50% en numéraire, le solde sera libéré sur appel de la Présidence dans les cinq ans.

Siège social : Résidence Neptune Appartement 7, Rue du Commandant l'Herminier, 20137 PORTO-VECCHIO.

Objet : Entreprise générale de construction ou tous corps d'état etc...

Durée : 99 ans

Président : Société **TOUJOURS EN HAUT S.L.U.** au capital de 125.000 euros dont le siège social est à FIGUERAS au Avinuda Salvador Dali n°98 [17 600] GERONE [Espagne] dont le représentant permanent est l'Administrateur unique M. LOPEZ Georges, Joseph, marié sous le régime de la séparation de biens, domicilié à PORTO-VECCHIO [20137] Rue du Commandant l'Herminier - Résidence le Neptune.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué le 07.11.2016 une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LE RENDEZ-VOUS DU PORT

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Port de Plaisance et de Pêche Tino Rossi, jetée de la Citadelle, 20000 AJACCIO

Objet : Les activités d'achat revente, restauration, salon de thé et autres ; Toutes opérations industrielles commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-avant.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 €

Gérant : M. **Frédéric, Hubert, TORRACHI**, demeurant Avenue de Verdun, Résidence Aiglou, 20000 AJACCIO

Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2016 à Bastia il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : **MAXILINA**

SIEGE SOCIAL : 38 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA

OBJET : L'acquisition, la construction, la vente, de tous ensembles immobiliers, qu'ils soient à usage commercial, industriel ou d'habitation, leur exploitation sous toutes formes, en particulier la location,

Leur gestion ultérieure et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

CAPITAL : 200 € [deux cents euros].

GERANCE : Monsieur **ABIB Stéphane, Mustapha**, demeurant 38 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, né le 26 janvier 1977 à Alger [Algérie], de nationalité Française

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

N° 23

« FINANCIERE EFS »

Société Civile

Au capital de 580.000 euros

Siège social : Résidence Alzo Di Sole

Batiment F - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 30/11/2016 à AJACCIO, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale :

« FINANCIERE EFS »

Siège social : Résidence ALZO DI SOLE, BATIMENT F, 20090 AJACCIO

Objet social : La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tout autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de souscriptions ou autrement ;

La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ;

La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre tels que meubles meublants ou véhicules ;

A l'effet de réaliser l'objet, l'emprunt bancaire des capitaux nécessaires pour financer l'acquisition des biens dont la société envisage d'être propriétaire ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 580.000 euros, constitué d'apports en numéraire et en nature
Gérance : **ROMEI Marc** demeurant Résidence ALZO DI SOLE - Bat A - 20090 AJACCIO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions entre associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément pour les cessions aux tiers avec au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société : au R.C.S. d'AJACCIO.

La Gérance.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 17 novembre 2016, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : **MM CONCIERGERIE**

Objet : Conciergerie et service à la personne

Durée : 99 ans

Capital : 500,00 €

Président : Monsieur **Anthony MERINAN** demeurant Rés. Mariana Grand Parc - 20290 LUCCIANA

Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis, le gérant.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/10/2016, il a été constituée une SAS dénommée **CTI**. **Siège social :** villa les dahlias 20167 Afa. **Capital :** 100€. **Objet :** conducteur de travaux, maître d'oeuvre. **Président :** M. **daniel amato**, villa les dahlias 20167 Afa. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 octobre 2016 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : **MARIE-JEAN**

SIÈGE SOCIAL : Résidence Les Torrettes, Bat. B, St Antoine, 20200 BASTIA.

OBJET : L'acquisition, la construction, la vente, de tous ensembles immobiliers, qu'ils soient à usage commercial, industriel ou d'habitation, leur exploitation sous toutes formes, en particulier la location, leur gestion ultérieure et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

CAPITAL : 500 € (cinq cents euros).

GERANCE : Monsieur **BIAGGIONI Jean-Louis**, demeurant Villa d'Este - Bât. B - Quartier Toga - 20200 BASTIA, né le 9 septembre 1981 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité Française ;

Mademoiselle **MAZZONI Marie**, demeurant Résidence Les Torrettes, Bât. B, St Antoine, 20200 Bastia, née le 27 décembre 1979 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité Française

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/10/2016, il a été constitué une SAS dénommée **BATTESTI CORP**. **Siège social :** 22 rue du cardinal fesch ou 8 rue des halles 20000 Ajaccio. **Capital :** 100€. **Objet :** bar, café concert, brasserie, restaurant, traiteur. **Président :** M. **jean michel battesti** lafont, villa ajax chemin arbjola 20000 Ajaccio. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

N° 28

RAZIGNANI CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000.00 €

Siège social : Lieu-dit Razignani
20290 Borgo-440 447 142 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2016 : Monsieur Noël PANISI a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Daniel BENEDITTINI, gérant démissionnaire pour une durée d'un an. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 29

SCI LA PALMOLA

20232 Oletta-RCS Bastia 424 373 827

Au capital de 179432,49 €

Aux termes de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2008, Monsieur Jacques-Yves BONAVITA né le 24 octobre 1972 à Bastia, de nationalité française, demeurant la Palmola 20232 Oletta a été nommé Gérant en remplacement de feu Docteur Joseph-Marie BONAVITA.

Pour avis - La Gérance.

N° 30

SCI IFANA

20232 Oletta-RCS Bastia 340 911 965

Au capital de 304,90 €

Aux termes de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2008, Monsieur Jacques-Yves BONAVITA né le 24 octobre 1972 à Bastia, de nationalité française, demeurant la Palmola 20232 Oletta a été nommé Gérant en remplacement de feu Docteur Joseph-Marie BONAVITA.

Pour avis - La Gérance.

N° 31

AVIS

La Société dénommée "**SCI VANINA**", Société civile immobilière au capital de 2.000 EUROS, ayant son siège social à AJACCIO 20000, 6 Cours Général Lelclerc, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 434 879 953.

Suivant délibération de l'assemblée générale réunie le 15 juillet 2016,

1°) Monsieur Ruben, Axel CASTOLA, célibataire majeur, demeurant à BREHEMONT (37130), 2 Chemin des cailloux. Né à PARIS (75015), le 29 mai 1989.

2°) Monsieur Benjamin, Alex ROUZAUD célibataire majeur, demeurant à ANET (28260), 9 Rue Albert Feuillant. Né à PARIS (75015), le 1er juillet 1997.

Ont été nommés en qualité de co-gérant en remplacement de Madame Vanina Simone CASTOLA, demeurant à AJACCIO (20000), 6, Cours Général Lelclerc. Née à ORAN (Algérie), le 23 août 1959. Divorcée en uniques noces de Monsieur Pascal ROUZAUD, suivant jugement rendu par le T.G.I. de NANTERRE (Hauts-de-Seine), le 29 novembre 1999. Décédée à AJACCIO (20000), le 24 avril 2005. Pour une durée indéterminée. L'assemblée générale a également supprimé des statuts le nom de l'ancien gérant. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 32

SARL AJ ENTREPRISE

Siret 511 389 058 0013

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2016 a décidé de transférer le siège social de la société, initialement sis Lieu Dit Stagnaccia - Parc d'activité de Mezzavia - 20167 AJACCIO à l'adresse suivante : **Rue des Romarins - Espace Affaires - Résidence San Ghjuvan - Bâtiment A - 20090 AJACCIO** A compter du 26 octobre 2016.

N° 33

AKUO CORSE MAINTENANCE

S.A.S. au capital de 1.000 €

21, boulevard Paoli - 20200 Bastia

810 099 184 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant procès verbal du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA** à compter du 12/9/2016.

N° 34

MEZZANA

Société Civile

Capital : 213.930 Euros

Siège social : Ajaccio 20000

(Corse du Sud)

Résidence des Iles-Le Monte Cristo C

transféré Le MALTE D-Rue de l'Archipel

R.C.S. : Ajaccio B 529 495 285

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 23 novembre 2016 :
- Le siège social a été transféré de la Résidence des Iles - Le Monte Cristo C - Rue de l'Archipel - 20000 AJACCIO (CORSE DU SUD) à la **Résidence des Iles - Le Malte D - Rue de l'Archipel - 20000 AJACCIO (CORSE DU SUD)**
- Les statuts ont été mis à jour par voie de refonte globale.

Pour Avis, La Gérance.

N° 35

SAINT ROCH II

SCI Capital 1524,49 €

Siège : 34 Rue Parmentier

92200 Neuilly Sur Seine

RCS Nanterre 402 957 070

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2016, les associés ont décidé à compter de cette date de transférer le siège social au **24 route du CAP, 20200 VILLE d PIETRABUGNO** Immatriculation au RCS DE BASTIA.

Pour avis,

N° 36

« SUD CLOISONS PEINTURES »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 2000 euros

Siège social : Immeuble VALERY,

Bâtiment D, chemin de Biancarello

20090 Ajaccio-RCS Ajaccio 517 872 065

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 14 novembre 2016, il résulte que le siège social a été transféré au « **Pont de la Pierre, Lieu dit PALMENTI, 20117 OCANA**, à compter du 14 novembre 2016. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJaccio

Pour avis,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 37

SAGES INFORMATIQUE

SAS au capital de 292.068 €

Siège : Cacciariccia - 20167 Afa

430044040 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 24/08/2016, il a été décidé d'augmenter le capital social de 71.328 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 363.396 €. Mention au RCS AJACCIO.

"ICN"
TEL 04 95 32 04 40

M.L.S.

Société par actions simplifiée
 Au capital de 6000 euros
 Porté à 447.000 euros
 Siège social : A Carosaccia,
 Chemin des Milelli-20090 Ajaccio
 821 628 815 RCS Ajaccio

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2016 que le capital social a été augmenté de 441.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à six mille euros (6000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent quarante-sept mille euros (447.000 euros).

Pour avis,
 Le Président.

**AGENCE CONSEIL
 IMMOBILIER A.C.I.
 Sigle : "ACI"**

S.A.S. au capital de 7.623 Euros
 Réduit à 3.813 Euros
 Siège social : 44, Cours Napoléon
 20000 Ajaccio
 R.C.S. Ajaccio : 422 311 076

Il résulte :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2016,
 - des procès-verbaux des décisions de la Présidente du 25/10/2016,
 que le capital social a été réduit d'un montant de 3.810 euros par voie de rachat et d'annulation de 250 actions. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**
 Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-trois (7.623) euros.

*** Nouvelle mention :**
 Le capital social est fixé à Trois Mille Huit Cent Treize (3.813) euros.

Pour avis,
 La Présidente.

TROIS FOIS G

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7.500 €
 Siège social : Ile de Cavallo
 20169 Bonifacio
 444 060 529 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2016 :

- le capital social a été augmenté de 1.012.500 € pour être porté à la somme de 1.020.000 € par la création de 13.500 parts sociales nouvelles ;
 - puis, il a été réduit de 784.234 euros pour être ramené à la somme de 235.766 euros par voie réduction du nombre de parts sociales et de la valeur nominale de celles-ci.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

GIE EUROTEL

Groupement d'Intérêt Economique
 Au capital de 1500.00 euros
 Siège social :
 Avenue du Commandant Gérard
 Marche - 20260 Calvi
 352 312 383 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01 janvier 2015 : L'article 5 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Le capital social est fixé à la somme de quatre mille cinq cent (4500) euros. Il est divisé en trois cent (300) parts sociales de quinze (15,00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Le reste de l'article reste inchangé. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**MODIFICATIONS
 STATUTAIRES**

**PwC Société d'Avocats**

Les Docks - Atrium 10.1
 10 Place de la Joliette
 13002 Marseille

**RESIDENCE
 PIERRE BOCOIGNANO**

SAS au capital de 262.650 €
 Siège : Quartier de l'Annonciade,
 Fango - 20200 Bastia
 492099155 RCS de Bastia

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10 octobre 2016, la société Clinéo-LCS Corse, société par actions simplifiée, ayant son siège social sis Quartier de l'Annonciade, Boulevard du Fango à Bastia (20200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 822 293 353 RCS Bastia, a été nommée Président de la Société, pour une durée indéterminée, à effet du même jour, en remplacement de la société 2F2P, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**SARL D'EXPLOITATION
 BARTOLI BURON**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 45.734,71 euros
 Siège social : 21, Bd Paoli
 20200 Bastia-Bastia B 331 745 471

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 2009, enregistré le 28/11/2016, Dossier 2016/28707, Référence 2016 A 00043, il résulte que la durée de la Société a été prorogée de 30 années soit jusqu'au 3 février 2040. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**
 25 ans jusqu'au 3 février 2010.

*** Nouvelle mention :**
 30 ans jusqu'au 3 février 2040.
 Mention sera faite au RCS : Bastia Cedex [Haute-Corse]

Pour avis,

**SARL D'EXPLOITATION
 BARTOLI BURON**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 45.734,71 euros
 Siège social : 21, Bd Paoli
 20200 Bastia-Bastia B 331 745 471

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2016,

il résulte que :

* L'objet social a été modifié à compter du 1er décembre 2016.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Laboratoire Photographique, Atelier Photographique, Vente et Location de Matériel photographique et Cinématographique, Vidéo, Hifi.

*** Nouvelle mention :**

- Gestion de biens immobiliers
 Mention sera faite au RCS : Bastia Cedex [Haute-Corse]

Pour avis,

**COMMISSAIRE
 AUX COMPTES**

SML BTP

SAS au capital de 650.000 €
 Lieu Di Pastoreccia - Erbajolo, 20600
 Bastia-790210058 RCS Bastia

Aux termes de l'AGO en date du 25/10/2016, les actionnaires ont pris acte de la modification de commissaire aux comptes :

- SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE SA, sise PARIS LA DEFENCE - 20 PLACE DE L'IRIS, 92411 COURBEVOIE CEDEX et immatriculée au RCS sous le numéro 334301488 (nomination titulaire). Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

CORSE LOCATION SERVICE

S.A.S. transformée en S.A.R.L.
 Au capital de 38.112,25 Euros
 Siège social : Z.I. La Poretta
 20137 Porto-Vecchio
 R.C.S. Ajaccio 390 199 693

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 19/09/2016, l'actionnaire unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la Société, de mettre fin au mandat de président Mr Alain, Jean Marie LEBRUN demeurant à Lieu dit Parmentil, Route de Porto Vecchio 20169 BONIFACIO, et de le nommer gérant. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 38.112,25 Euros. Aux termes de la délibération susvisée, l'Actionnaire unique décide à compter de ce jour de nommer en qualité de nouveau cogérant Mr Antoine, Albert, Roger LEBRUN demeurant à Z.I. La Poretta 20137 PORTO VECCHIO, pour une durée illimitée. Aux termes de la délibération susvisée les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont arrêtés par anticipation.

Pour avis, La Gérance.

CAFEDIS ARCADE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 euros
 Porté à 20.000 euros
 Siège social :
 2 bis, Rue de Solferino,
 20000 Ajaccio
 509 430 955 RCS Ajaccio

Lors d'une AGE en date du 31 octobre 2016, les associés ont décidé à l'unanimité :

- De modifier l'objet social de la Société qui est désormais le suivant :

L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société civile ou commerciale.

L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation." Et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts.

- De réaliser une augmentation du capital social de 10.000 euros par apports en numéraire, en augmentant la valeur nominale des parts de 10 euros chacune, et en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts :

Article 7 :*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros), divisé en 1000 parts de 10 euros chacune.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000 euros), divisé en 1000 parts de 20 euros chacune.

Pour avis,
 La Gérance.

BORGO MATERIAUX

Société Anonyme
 Au capital de 200.000.00 €
 Siège social : Lieu-dit Valrose
 20290 Borgo
 383 450 210 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2016, il résulte que :

EN remplacement de la SARL KONDUAK, commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, le commissaire aux comptes suppléant, Monsieur FRANCK MEDINA est devenu commissaire aux comptes titulaire,

et :

Monsieur Guy LEFEBVRE domicilié à 233 VOIE Georges Pompidou, 83300 DRAGUIGNAN a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur FRANCK MEDINA.

Et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2016.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
 le représentant légal.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Adresse : COMMUNE d'ALATA Corse du Sud Le village 20167 ALATA
 Téléphone : 04 95 25 33 76 / Télécopie : 04 95 25 32 65
 Email : mairie-alata@wanadoo.fr

Correspondant : Monsieur le Maire de la commune d'ALATA

Objet du marché : Marché de travaux concernant la création d'un mur au lieu-dit Grisgiola [en dessous du stade Barthelemy Silvani]

Procédure de passation : Procédure adaptée Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 avec possibilité de négociation : Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager une négociation avec tous les candidats admis à présenter une offre.

Nomenclature CPV :

4562310-7 : Travaux de mise en œuvre de béton armé
 45262620-3 : Mur de soutènement
 44114000-2 : Béton

Délai d'exécution : 2 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Décembre 2016

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

En application des articles 44, 48 et 50 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

Les candidats devront produire les pièces suivantes : Voir règlement de la consultation Les Imprimés DC sont téléchargeables sur

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Le détail de ces pièces est mentionné dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière - références requises :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du présent marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles [Imprimé DC2].

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

Cf : Règlement de la consultation

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

Cf : Règlement de la consultation

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques tributaires du marché : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Critères d'attribution : En application de l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'offre retenue sera celle économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation à savoir :

1. La valeur technique : 40%
2. Le prix des prestations : 60%

Date limite de réception des offres : Lundi 19 décembre 2016 à 12 h 00

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Monsieur le Maire

COMMUNE d'ALATA - 20167 ALATA
 Téléphone : 04 95 25 33 76
 Télécopie : 04 95 25 32 65
 Email : mairie-alata@wanadoo.fr

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier à :

Mairie d'ALATA - Le Village - 20167 ALATA

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

Tribunal Administratif - chemin MONTEPIANO - 20200 BASTIA
 Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Date d'envoi à la publication : 22/11/2016

Le Maire, Etienne FERRANDI.

RÉSULTAT DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A

ANNONCE N° 16-170155

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif,

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval - B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex,

tél. : (+33)4-95-51-64-64, télécopieur : (+33)4-95-51-66-21,

courriel : commande.publique@ct-corse.fr

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce no 16-73205, mise en ligne le 23 mai 2016.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 16s0026.

Objet du marché : achat de formation en faveur des détenus en Corse.

Mots descripteurs : Formation.

Catégorie de services : 24.

Code NUTS : [FR83].

CPV - Objet principal : 80530000.

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : sous critère no 1 : projet et objectifs pédagogiques : 20 points. [qualité projet 15, objectifs et validation 5]. - sous critère no 2 : programme et contenu : 20 points. [méthode, outils 15, cohérence avec objectifs, adaptation 5]. - sous critère no 3 : équipe pédagogique : 30 points. [compétence 15, expérience 15] : 70 % ; - prix : 30 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution des marchés ou des lots :

Número du marché ou du lot : 1. pré-Qualification métier du bâtiment session 1.

Mots descripteurs : Formation.

Nom du titulaire / organisme : CFA de la Haute Corse, route du village, 20600 Furiani.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 29.045 euros.

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2016.

Número du marché ou du lot : 2. pré-Qualification métier du bâtiment session 2.

Mots descripteurs : Formation.

Nom du titulaire / organisme : CFA de la Haute Corse, route du village, 20600 Furiani.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 29.045 euros.

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2016.

Número du marché ou du lot : 3. pré-Qualification métier du bâtiment.

Mots descripteurs : Formation.

Nom du titulaire / organisme : GRETA 2A, lycée Laetitia Bonaparte, avenue napoléon III, Cs 20845, 20184 Ajaccio Cedex 1.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 18.546 euros.

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2016.

Número du marché ou du lot : 4. pré-Qualification agent propreté et hygiène session 1.

Mots descripteurs : Formation.

Nom du titulaire / organisme : Groupement d'Etablissement EPLE, lycée Paul Vincensini, rue de la 4e DMM, 20600 Bastia.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 28.600 euros.

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2016.

Número du marché ou du lot : 5. commis de cuisine.

Mots descripteurs : Formation.

Nom du titulaire / organisme : GRETA de la Corse du Sud, lycée Laetitia Bonaparte, avenue Napoléon III, Cs 20845, 20184 Ajaccio Cedex 1.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 18.546 euros.

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2016.

Número du marché ou du lot : 6. caces session 1.

Mots descripteurs : Formation.

Nom du titulaire / organisme : CCI de Bastia, 1 rue du nouveau port, 20293 Bastia Cedex.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 4748 euros.

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2016.

Número du marché ou du lot : 7. pré-Qualification métier de l'agriculture.

Mots descripteurs : Formation.

Nom du titulaire / organisme : EPLEFPA/CFPPA de Borgo Marana, 650 route de Purettonne, 20290 Borgo.

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 37.840 euros.

Date d'attribution du marché : 22 septembre 2016.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 novembre 2016.

Eléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : 16S0026

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Service Commande Publique - 22 Cours Grandval - B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Siret : 23200001800019

TVA intracommunautaire : FR40232000018

Classe de profil : Région

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 25 décembre 2016

Objet de l'avis : Achat de formation en faveur des détenus en Corse

Nom de l'organisme : Collectivité Territoriale de Corse

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AJACCIO CEDEX.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Amélioration de la qualité des eaux brutes du barrage de Codole par oxygénation de l'hypolimnion

Numéro de référence : 16S0070

Date limite de remise des offres : 02 janvier 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 novembre 2016



N° 52

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHÉ NÉGOCIÉ

OPÉRATEUR DE RÉSEAUX

CCI2B/DC/2016.056

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

OBJET DU MARCHÉ :

Appel à candidature pour les services d'assistance et de maintenance des équipements dynamiques du Port de Commerce de Bastia

Type de marché : Service

Lieux d'exécution : Port de commerce de Bastia

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois

Nomenclature Européenne CPV : 72250000-2 Services de maintenance des systèmes et services d'assistance

Mode de passation du marché :

Marché négocié-Opérateur de Réseaux défini par les articles 135.5°, 143, 144.I.1°, 150.III, 165, 166 et 77.1 et 169 du code des marchés publics

Marché à bons de commande :

Pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés dans les présents marchés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un marché à bons de commande avec un minimum annuel de 30.000 € HT et un maximum annuel de 120.000 € HT.

Les présents marchés à bons de commande déterminent les spécifications, la consistance et le prix des prestations ou ses modalités de détermination.

Critères de jugement des offres :

Prix : 70%

Valeur technique au regard des moyens humains, des moyens matériels et de la Méthodologie présentée 30%.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'informateur corse le 13 avril 2016

Nombre de candidature reçue : 2

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL AUTOMATISME CORSE, RN 193, Valrose, 20290 BORGIO

Date de notification du marché : 27 octobre 2016

Prix du marché :

La Chambre de Commerce a décidé de passer, un marché à bons de commande avec un minimum annuel de 30.000 € HT et un maximum annuel de 120.000 € HT.

Le prix du forfait de maintenance annuelle est de 30.000 € HT.

Valeur de l'offre : L'offre répond aux dispositions du CCTP, elle est régulière, acceptable et appropriée

Date d'envoi au JOUE, le 25 novembre 2016

Date d'envoi du présent avis : Le 25 novembre 2016

N° 53

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

VENTE SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE 12 JANVIER 2017 à 11H.

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, les enchères seront reçues par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia, après l'accomplissement des formalités prévues par la loi à la date ci-dessus indiquée, sur le lotissement et la mise à prix ci-après :

SUR LA COMMUNE DE LA PORTA (HAUTE-CORSE)

Une parcelle B 177 d'une superficie de 1.820 M2 au lieudit PASTINO sur laquelle est édifiée une maison d'habitation.

MISE À PRIX : 60.000 €

L'avocat se fera remettre préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au cabinet RETALI- 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA.

N° 54

Martine CAPOROSSI-POLETTI,

Docteur en Droit, Avocat, 35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia,

tél : 0495318559 / fax 0495318238,

courriel: avocat@caporossi-poletti.fr

VENTE SUR LICITATION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Palais de Justice Rond-point de Moro Giafferi - 20407 BASTIA Cedex

Vente du 2 février 2017 à 11 heures

A l'audience du 2 février 2017 à 11 heures, il sera procédé aux requêtes, poursuites et diligences de : Monsieur MAURY André Augustin, né le 9 mai 1955 à Marseille (Bouches-du-Rhône), de nationalité française, domicilié Villa André, Quartier Paratojo à BASTIA (20200)

Ayant pour avocat Maître Martine CAPOROSSI-POLETTI, Avocat au Barreau de Bastia, demeurant 35, boulevard Paoli - 20200 BASTIA Tél. 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38 - Mail : avocat@caporossi-poletti.fr, lequel se constitue sur la présente poursuite de vente et ses suites.

En présence ou elle dûment appelée de :

Madame GIOVANNETTI Marie Antoinette, née le 26 septembre 1953 à Patrimonio (Haute-Corse), de nationalité française, domiciliée chez monsieur Nonce GIOVANNETTI, Hameau Palazzo à PATRIMONIO (20253)

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 16 juillet 2009, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 2 septembre 2015,

A la vente du bien dont la description est la suivante :

Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de PATRIMONIO (Haute-Corse) figurant au plan cadastral rénové de ladite commune sous le numéro 157 de la section B lieudit Calvello, pour une contenance de 5 ares 42 centiares,

Sur la mise à prix de : TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €)

Ce bien est occupé.

Les clauses et les conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia ou au cabinet du poursuivant. Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Bastia.

N° 55



COMMUNE DE BONIFACIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Accord-Cadre de Fournitures Courantes et de Services

Identification de la collectivité qui passe le marché : Commune de Bonifacio - Place de l'Europe - 20169 BONIFACIO - Tél. : 04.95.73.00.15 - Fax : 04.95.73.01.96 - Profil Acheteur : <http://bonifacio.e-marchespublics.com>

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Accord-cadre à bons de commande passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360.

Objet du marché : Fournitures administratives courantes et consommables

Allotissement :

Lot n°	Description	Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
1	Fournitures de bureau et consommables	6000,00 €	30.000,00 €
2	Papier	2500,00 €	12.500,00 €
3	Papèterie personnalisée	1500,00 €	7500,00 €

Durée : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Conditions de participation : Telles que décrites au règlement de la consultation. Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) - dernière version actualisée - pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Modalité d'obtention du dossier de consultation : Mairie de Bonifacio, Profil Acheteur ou par Courriel. **Renseignements complémentaires :** Le Service des Marchés Publics : Emmanuel ROSSI Tél. : 04.95.73.55.71 - Fax : 04.95.73.01.96

Courriel : emmanuel.rossi@mairiedebonifacio.com

Critères de sélection des offres - proposition la plus avantageuse au regard des critères suivants :

Prix : 30 %

Performance en matière de protection de l'environnement 20 %

Valeur Technique : 50 %

Date d'envoi à la publication : le 29 novembre 2016

Date limite de remise des offres : le vendredi 23 décembre 2016 à 12 heures

Autorité compétente en cas de réclamation : Pour toutes réclamations seul le Tribunal Administratif de Bastia est compétent, chemin Montepiano 20200 BASTIA - Tél. : 04.95.32.88.66 - FAX : 04.95.32.38.55

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 56

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Micromédia Entreprise [SARL]
1, rue de la Miséricorde, 20200 Bastia
Activité : Formation aux outils informatiques....

RCS Bastia : B 417 521 085, 98 B 48
Date de cessation des paiements :
31/12/2015

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 57

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Ristori Valérien - Lieu-dit Cabanella
20218 Moltifao

Activité : Maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

RM : N° 522 733 211 [234.10.2B] - Radié -
Date de cessation des paiements :
10/02/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 58

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Verger Bouhadjar Lahouaria
Avenue du 9 Septembre
"Le Gourmet" - 20240 Ghisonaccia

Activité : Restaurant [GR] Plats à emporter

RCS Bastia : A 523 771 921, 2010 A 220

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

N° 59

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

L'Hasbellaoui Rabah
40, rue César Campinchi-20200 Bastia

Activité : Projection et rénovation de façades
RM : N°488 590 027 [467.14.2B]

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

N° 60

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Pagani Charmine née El Guindi
rue Jean Casale
"Chez Anna" - 20200 Bastia

Activité : Restaurant [GR]

RCS Bastia : A 433 729 589, 2011 A 248

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 61

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Savignat Hervé Jean Marie
rue Saint François
Laboratoire Savignat-20200 Bastia

Activité : Fabrication de prothèses dentaires

RM : N° 400 538 963 [47.95.2B]
Date de cessation des paiements :
22/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 62

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Lara JT [SARL]
Port de Plaisance de Toga
"Le Bounty"
20200 Bastia

Activité : Pizzeria, snack, débit de boissons, petite restauration

RCS Bastia : B 532 293 115, 2011 B 224

Date de cessation des paiements :
22/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 63

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Di Rena E Di Mare [SARL]
Lieu-dit la Mora
Route de Pietramaggiore
20260 Calvi

Activité : Restaurant "Les Dunes" Plage de Calvi, 20260 Calvi

RCS Bastia : B 511 472 052, 2009 B 157

Date de cessation des paiements :
22/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Xavier Calizi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi
Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 64

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Da Mota Arezes Armando
Lotissement Agnelli 5, CD 18
20250 Corte

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : N° 412 784 001 [164.97.2B]

Date de cessation des paiements :
31/10/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 65

Par jugement en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Style et Formes [SARL]
Boulevard Pierre Pasquini
Rés. Hélianthe

Bât. B - Chez Mr. Aniello Zinna
20220 l'île-Rousse

Activité : Travaux relatifs à la construction de biens immobiliers

RCS Bastia : B 529 335 085, 2010 B 552

Date de cessation des paiements :
22/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir - BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

**CLÔTURE DE LA PROCEDURE
DE RETABLISSEMENT
PROFESSIONNEL**

N° 66

Par jugements en date du 22/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Clôture de la Procédure de Rétablissement Professionnel de :

Pucci Marie-Noëlle
"Toffees et Chocolat"
Campo Meta
20600 Furiani

Activité : Vente de prêt à porter et puériculture

RCS Bastia : A 750 238 271, 2012 A 42

[Radiation]

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 67

SUPER MONTESORO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Lieu-dit Pinello,

Route Impériale, 20200 Bastia

380 664 201 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21 novembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, a décidé de la dissolution de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Henriette BOURDIEC demeurant 76 route du Cap, Hameau de Grisgione, 20200 San Martino di Lota, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé RN 193 - 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, Palais de Justice, 20297 Bastia Cedex en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

N° 68

SCI U LEVANTE

Siège : Paesolu di Prunète

20221 Cervione

384 712 618 RCS Bastia

L'AGO réunie le 02/11/2016 à 14h30 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Maître BARONNIE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Radiation du RCS de Bastia.

N° 69

**SARL LOCA-NAUTIC
SERVICE PLUS**

532 702 206 RCS Ajaccio

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000,00 Euros

Stade de Foce, 20100 Sartène

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL LOCA-NAUTIC SERVICE PLUS a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable à compter du 14 novembre 2016

Liquidateur : M. Julien SANNA demeurant Stade de Foce 20100 SARTENE a été choisi aux termes de l'AGE du 14 novembre 2016

Siège de la liquidation : Stade de Foce 20100 SARTENE

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis et mention, Le liquidateur.

N° 70

MMB

Société Civile
 Au capital de 762.24 Euros
 Siège social : Villa Isabelle
 Quartier Paratojo, 20200 Bastia
 R.C.S: Bastia 425 100 401

Suivant décision collective des associés en date du 08/11/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme Isabelle BINDI, demeurant au N° 1 de la Rue Luce de CASABIANCA à BASTIA [20200], avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Le siège de la liquidation est fixé N° 1 de la Rue Luce de CASABIANCA à BASTIA [20200], adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 71

MMB

Société Civile en liquidation
 Au capital de 762.24 Euros
 Siège social :
 Villa Isabelle Quartier Paratojo,
 20200 Bastia
 Siège de la Liquidation :
 1 Rue Luce de Casabianca,
 20200 Bastia
 R.C.S : Bastia 425 100 401

Suivant décision collective des associés en date du 23/11/2016, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
 - approuvé les comptes de liquidation ;
 - donné quitus au Liquidateur Mme Isabelle BINDI demeurant au 1 rue Luce de CASABIANCA à BASTIA [20200] et déchargé cette dernière de son mandat ;
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.
 Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 72

LUDICORSE

SARL au capital de 1000 €
 Vallée Longua - Hameau d'Orasi
 20100 Sartène
 RCS Ajaccio 751 135 898
 [2012 B 233]

LIQUIDATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2016 :
 Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
 - Approuvé les comptes de liquidation ;
 - Donné quitus au Liquidateur Madame CANETTI Caroline - Vallée Longua - Hameau d'Orasi - 20100 SARTENE et déchargé ce dernier de son mandat ;
 - Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.
 Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 73

**SCP CABINET INFIRMIER
AMBROSINI-BRUNINI
MARANINCHI-SALAZAR**

Capital social 3048 euros
 Siège sociale : 13, boulevard PAOLI
 20200 Bastia
 429 841 562 R.C.S. Bastia

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 novembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 novembre 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur MARANINCHI, demeurant Résidence Massoni, Les Dalhias, Quartier Macchione, 20600 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Massoni, Les Dalhias, Quartier Macchione, 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 74

AJACCIO ROCADE

Société Civile
 Capital : 1524,49 Euros
 Siège social : Ajaccio (Corse du Sud)
 Station Total La Rocade, Finosello
 R.C.S. : Ajaccio D 392 280 855

La société AJACCIO ROCADE a été dissoute par déclaration en date du 30 novembre 2016 de l'associée unique, la Société PAOLETTI PRODUITS PETROLIERS, société à responsabilité limitée au capital de 130.000 Euros dont le siège est à AJACCIO [Corse du Sud] Station TOTAL LA ROCADE, Quartier FINOSELLO immatriculée R.C.S. d'Ajaccio sous le numéro B 333 904 936. Les créanciers peuvent former opposition à la dissolution devant le tribunal de commerce d'AJACCIO dans les 30 jours de la présente publication. Mention sera faite au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour Avis,

DERNIERES MINUTES

N° 75

V.I.P. IMMOBILIER

S.A.R.L. au Capital de 2.000 Euros
 Siège Social : Quai Paoli, La Marine
 20137 Porto-Vecchio
 R.C.S : Ajaccio 788 760 379

Aux termes d'une délibération en date du 28/08/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance.

N° 76

**TALLIANCE AVOCATS**

57 Promenade des Anglais
 06048 Nice Cedex 1

**SOCIÉTÉ «ORIENTE
ENVIRONNEMENT»**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 100.000 Euros
 Siège social : ALERIA [20270]
 Zone Industrielle de Pompuigliani
 TalloneRCS Bastia 809 704 653

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 1er juin 2016 : L'assemblée générale mixte, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 77

TAGLIO DELLE CROCE

S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
 Siège social :
 Avenue Georges Pompidou
 20137 Porto-Vecchio
 R.C.S. : Ajaccio 524 175 007

Aux termes d'une délibération en date du 08/10/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 78

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 1er janvier 2008 à 3 Boulevard du GENE-RAL DE GAULLE - 20200 BASTIA.
 Par Monsieur Richard MENDEZ RCS BASTIA : 327 846 424, demeurant à PIAN DI FORA - 20222 ERBALUNGA À L'Entreprise Individuelle Louis Antoine CASANOVA RCS BASTIA : 443 099 320 demeurant à TERRASSE D'UCCINI - Bâtiment C - 20600 BASTIA
 D'un fonds de commerce de « Restauration Rapide, préparation de plats cuisinés à emporter, débit de boissons 4ème catégorie »
 À l'enseigne « BAR LE RALLYE »
 Sis et exploité à 3 Boulevard du GENE-RAL DE GAULLE - 20200 BASTIA
 Pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2008.
 A pris fin par résiliation amiable le 1er décembre 2016.

Pour avis,

N° 79

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°33, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 25/11/2016 au 1er/12/2016, concernant la "Modification du Capital social de la SARL EMANUELLI BUREAUTIQUE INFORMATIQUE".
 Il fallait lire "Entête" EMANUELLI BUREAUTIQUE INFORMATIQUE
 Et non : EMMANUELLI BUREAUTIQUE INFORMATIQUE, comme cité par erreur.
 Le reste sans changement.

N° 80

**EXTRAIT DES MINUTES DU
GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE BOBIGNY**

Par jugement en date du 08/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bobigny, a prononcé la faillite personnelle pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

M. Samuel Benazerah
 Président, de CBS Collectivités
 Bureaux Services,
 SAS dont le siège social est
 45, Avenue Victor Hugo,
 Parc de Portes de Paris
 Bât 270 - 93300 Aubervilliers
 RCS Bobigny : 433 922 945, 2009 B 02904
 Immatriculation secondaire :
 RCS Bastia 2001 B 313
 Adresse : Clé des Champs, Catéraggio,
 20270 Aléria

Pour avis,

N° 81

NES

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1000 Euros
 Siège social :
 Rond Point du Lotissement
 du Moulin à Vent
 20220 Ile-Rousse
 RCS Bastia 450 056 551

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1er novembre 2016, il a été décidé : changement de gérance à compter du 1er novembre 2016 et modification des statuts à savoir :

*** Ancien gérant :**

Monsieur Nicolas LACOMBE, demeurant Rond Point du Lotissement Du Moulin à Vent, 20220 ILE-ROUSSE, né le 19 mai 1970 à Rouen (Seine-Maritime), de nationalité française.

*** Nouvelle gérante :**

Madame Emmanuelle LEVY, demeurant Rond Point du Lotissement Du Moulin à Vent, 20220 ILE-ROUSSE, née le 12 Avril 1970 à Neuilly sur Seine (Hauts de Seine), de nationalité française.
 Mentions faites au RCS BASTIA.

Pour avis,

N° 82

EPIR

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 €
 Siège social : Résidence Guardiola
 Route de Bastia
 20220 Monticello
 800 523 748 Rcs Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20/05/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Par décision du 30/09/2016, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Jérôme SOLIRENE de ses fonctions de co-gérant, à compter du 30/09/2016.

Pour avis,
La Gérance.

PROCHAINE PARUTION
09/12/2016 - N°6643

PIERRE SAVELLI

Ne plus cultiver la misère

Il a longtemps été de ces militants qui sont tout à la fois présents et discrets.

Aujourd'hui, Pierre Savelli est le maire de la deuxième ville de Corse.

Une ville qu'il entend contribuer à changer, convaincu qu'avec moins, on peut pourtant faire mieux.

En juillet 2015, Gilles Simeoni lui avait prédit: «*On va gagner les élections territoriales et tu seras maire*». Le 17 décembre, Simeoni est élu président de l'Exécutif de Corse. Des noms circulent quant à sa succession à la tête de la mairie de Bastia. Dont celui de Pierre Savelli, qui se souvient: «*Le 2 janvier, je dis à Pasquin Cristofari [directeur de cabinet]: il faut faire quelque chose, on doit élire un maire le 7 et on ne sait toujours pas qui y va. L'après midi même, à la mairie, je croise Gilles. Si proutu? me dit-il. Je réponds: Proutu a chi? Ce jour-là, j'ai donc su que je serai maire*». Depuis, lui qui travaillait déjà beaucoup a passé la surmultipliée. Sur la brèche tous les jours, samedi et dimanche compris, il arrive souvent à la mairie entre 7 et 7 h 30. Si l'aspect représentation et communication -conférences de presse, invitations, inaugurations, spectacles fait partie intégrante de la fonction d' élu, il préfère le travail de dossiers et de terrain. «*Ce n'est pas la présence absolue dans les cocktails et les apéros qui vous donne la légitimité, mais d'être auprès de la population*». Il a du reste conservé une partie de son activité d'ostéopathe, à laquelle il consacre deux après-midi par semaine et continue d'offrir des soins aux enfants handicapés tous les premiers samedis du mois.

Passionné de Bastia, où il est né, Pierre Savelli éprouve un sentiment d'injustice devant les façades du Vieux-Port, quasiment dans le même état que lorsqu'il était en classe de 6^e, dans les années 70. «*Le joyau n'a pas changé. Et lorsqu'on voit ce qui a été fait dans le Fango, c'est l'horreur dans toute sa splendeur. Il n'y a pas beaucoup d'exemples comme ça. Finalement Lupinu, construit dans les années 50-60, n'a pas été raté, hormis les grandes barres. Le Fango ça a été un crime*». Qu'il entend, en quelque sorte, réparer: «*C'est acquis. À terme, il faut que ça disparaisse*». Autres chantiers qui lui tiennent à cœur, la piétonisation, «*du bas de la place Saint-Nicolas à la citadelle à pied, en passant par le vieux port*»;

la finalisation de la voie douce U Spassimare de Toga à l'Arinella, et une voie de contournement que d'aucuns qualifient d'Arlésienne. «*Sauf qu'il y a plein de choses qui sont l'Arlésienne. Bastia n'est pas Ajaccio, c'est un axe de passage, il faut donc faire en sorte que les gens puissent y arriver. Et développer le train-tram*». Puis il y a les sujets qui font débat, tel la Carbonite: «*Si on y met un port, il y aura des problèmes écologiques certains. On ne sait pas dans quel sens ira le remodelage du cordon lagunaire. Si ça élargit le banc de sable, ça va. Mais dans le cas contraire, l'étang de Biguglia risque de disparaître*».

Une de ses grandes priorités reste cela dit le vivre-ensemble. «*Le vrai problème, c'est le lien social. Certes, à Bastia il y en a et même beaucoup plus qu'ailleurs. Avec 10 000 personnes concernées par la politique de la ville et en grande difficulté, il n'y a pas eu d'événement du style Jardins de l'Empereur. Bastia, une des villes les plus pauvres de France, est cosmopolite*». Raison de plus, estime-t-il, pour entretenir, encourager cet esprit d'ouverture, que la conjoncture menace de fragiliser. «*La période est tellement critique. Oui c'est dur, oui on a moins d'argent, mais tous ensemble on va essayer de faire mieux avec moins. Lorsqu'on voit ce qui a été fait entre 1970 et 1990 avec beaucoup de moyens, on se dit qu'avoir trop d'argent ne sert à rien. Quand en 2016, Bastia représente 40% des logements sociaux de la région, 72% du département et 90% de l'agglo, c'est qu'on a manqué quelque chose. Durant des années, nos prédécesseurs ont cultivé la misère. L'ancienne municipalité disait: on s'en fiche, avec les logements sociaux, les gens votent à gauche, ils ont besoin, on les tient. On entend parfois «Émile [Zuccarelli] a un bon bilan»! Mais les logements sociaux, trois tunnels, le Fango, deux parkings, c'est un petit bilan. Je ne dis pas que nous aurons un super bilan, mais la ville ne sera plus la même*». ■ Michel MAESTRACCI

1975-1976: début de l'engagement militant.

1992: candidat d'ouverture sur la liste MPA à l'élection territoriale; candidat aux cantonales à Venaco face à François Giacobbi: il obtient 13 voix.

2008: 33^e candidat de la liste Inseme per Bastia aux municipales.

2014: 7^e sur la liste Inseme per Bastia aux municipales.

Vigilance rouge et jeudi noir

Des précipitations très fortes, des dégâts trop lourds et cette expression souvent entendue: «C'est du jamais vu». Vraiment?



Dans le centre commercial de la Rocade, à Furiani, l'ambiance était lourde au lendemain de l'événement. Pataugeant dans une boue brune et collante, les commerçants atterrés constataient les dégâts en attendant la visite des experts et le classement de la commune en état de catastrophe naturelle. À l'approche des fêtes de la Noël, les stocks sont en grande partie détruits et le matériel fortement endommagé. Le centre commercial, ravagé, n'ouvrira pas ses portes avant janvier. Ailleurs dans le département, des maisons ont été inondées, dans le Nebbiu, la Castagniccia, etc, des routes sont emportées, des villages isolés, un pont détruit... Il n'y a pas eu de victimes humaines. Heureusement. Pourtant il ne s'agit que d'un classique épisode méditerranéen, comme il s'en produit chaque année à cette période.

«L'automne voit les premières intrusions d'air froid d'altitude qui arrivent de l'Atlantique alors que des flux d'air chaud, chargés d'humidité, remontent de la péninsule Ibérique ou de la Méditerranée, ce qui entraîne de violents orages. Ces orages, souvent stationnaires, déversent des quantités importantes de pluie, provoquant crues des cours et d'eau et inondations, explique Patrick Noterman, ingénieur Météo France à Aix-en-Provence. On passe en vigilance orange quand les quantités de précipitations sont importantes à l'échelle d'un département puis en fonction de la gravité du phénomène, de la zone touchée - plus ou moins urbanisée - de l'état des sols, de la circulation, etc. on peut passer à un classement en vigilance rouge qui signale un phénomène dangereux, d'intensité exceptionnelle.»

Ce fut le cas à partir de l'après-midi du 24 novembre. C'est au centre Météo France d'Aix-en-Provence que sont gérés les niveaux de vigilance. Ces centres régionaux, dont le territoire d'intervention est

calqué sur celui des zones de défense militaires, interviennent sur plusieurs régions. Ainsi le centre d'Aix couvre l'Occitanie, la région PACA et la Corse. «Cependant, si nous avons la mission de déclencher les niveaux de vigilance, Météo France Ajaccio avec qui nous travaillons en étroite collaboration affine et organise les cellules de crise», poursuit l'ingénieur. Quant à ces phénomènes, bien que redoutables, ils ne seraient pas particulièrement exceptionnels. «Les épisodes méditerranéens peuvent être très violents, mais ils ont été référencés depuis 1958 et on ne note pas d'augmentation à ce jour. Les automnes se suivent, ne se ressemblent pas forcément, mais nos suivis graphiques ne signalent aucune modification significative. Le réchauffement climatique a peut-être une incidence mais à ce jour nos modèles ne sont pas encore assez fins pour l'analyser. On sait en revanche qu'il y aura vers la fin du siècle un renforcement de ce type d'événements météorologiques et des précipitations.»

Pour établir ses prévisions, Météo France travaille à partir de modèles numériques qui simulent le comportement de l'atmosphère en s'appuyant sur des équations [de physique et thermodynamique]. «Nous analysons les modèles français et étrangers, mais nous avons aussi les nôtres: Arpège qui est un modèle de grande échelle et Arôme qui est plus précis. Cependant ces phénomènes convectifs sont si violents que même les modèles de fine échelle, à 10 km près, ne peuvent définir longtemps à l'avance la zone exacte qui sera directement concernées.» Quant à la prévision des crues, elle est de la responsabilité du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Le site www.vigicrues.gouv.fr, édité par le Schapi [Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations] publie les graphiques et tableaux de suivi du



Corsica Météo:

la météo de Corse sur les réseaux sociaux

Durant tout le temps de l'épisode du 24 novembre, c'est sur les réseaux sociaux, et plus particulièrement sur Facebook que les Corses ont suivi l'évolution des événements. Au fil des photos et vidéos publiés. Et c'est sur Corsica Météo qu'ils prenaient les renseignements concernant l'évolution du phénomène. Le groupe, créé il y a 5 ans environs, est constitué d'amateurs passionnés de météorologie, qui analysent modèles et cartes puis, quand les phénomènes sont purement esthétiques (et non lors de catastrophes) tentent d'obtenir les meilleures photos: éclairs, trombes marines, vagues, nuages particuliers... Les prévisions sont réalisées chaque matin par Jean-Pierre Dussol

Vous avez suivi le développement de cette tempête. Qu'est-ce qui a pu engendrer ces volumes impressionnants de pluie (plus de 600mm au m²...)?

La dépression qui se trouvait à proximité de la péninsule Ibérique a généré un vent de sud à sud-est sur l'ouest du bassin méditerranéen apportant une masse d'air très doux et très humide sur la façade orientale de la Corse, dans la nuit de mercredi à jeudi. Jeudi matin, une ligne de cumulonimbus (nuages orageux) s'est formée sur le centre de l'île, approximativement entre Quenza et le Nebbiu s'étendant jusqu'aux reliefs du cap Corse. Ces cumulonimbus sont restés stationnaires tout en se régénérant pendant plusieurs heures ce qui explique les quantités considérables de pluies qui sont tombées. Toute cette pluie a gonflé les rivières causant les dégâts que l'on connaît.

Comment établissez-vous vos prévisions? Utilisez-vous les prévisions de la météo Italienne qui avait placé bien avant des zones en vigilance rouge?

La prévision météo se fait à l'aide de différents modèles, les globaux (modèle du centre européen et modèle américain), mais aussi pour avoir une prévision plus fine des modèles dit régionaux, Américains pour la plus part mais depuis 2 ans Météo France met à disposition du public ses modèles (Arpège et Arôme). On dispose également de données radar et satellites pour suivre la situation en temps quasi réel. Enfin, nous avons des stations météo aussi bien amateurs que celles de Météo France. J'utilise très peu les prévisions de la météo italienne et je ne connais pas trop leur système d'alerte dont les critères sont peut être différents de ceux de la France.

Certains fleuves ne se sont pas montrés aussi terribles qu'ils l'avaient été l'année dernière notamment. En revanche, des ruisseaux généralement inoffensifs ont provoqué d'énormes dégâts? Est-ce dû à la façon dont se sont déversées les pluies? Peut-on le prévoir?

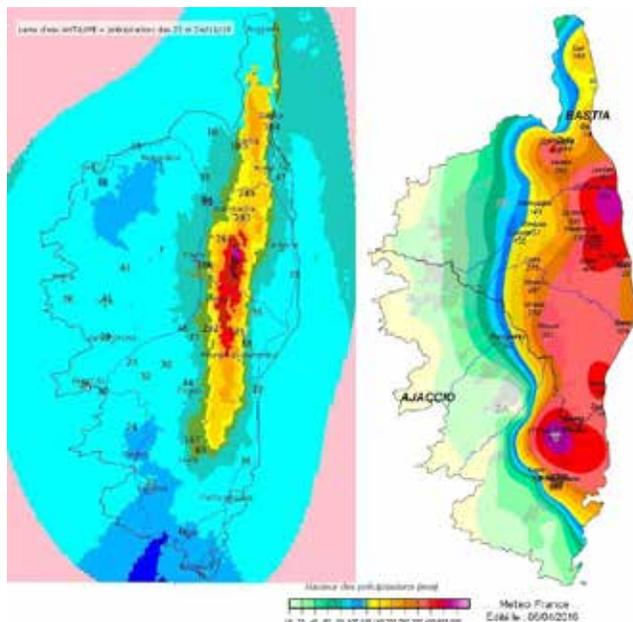
Le système Vigicrue en Corse est récent. Il existe 6 postes de mesures en Haute Corse et 2 postes en Corse du Sud. Pour faire un comparatif avec l'année dernière, le gros incendie qui a eu lieu cet été sur la région d'Oletta a probablement aggravé l'effet des crues. Il faut ajouter à cela des phénomènes d'embâcles: le cours d'eau va être un temps obstrué par divers débris (troncs d'arbres, etc.). Dès que ce barrage naturel lâche, la crue est amplifiée. Maintenant, peut-on les prévoir voir et les anticiper? C'est possible pour les cours d'eau qui sont sous surveillance et en fonction des prévisions météorologiques, mais les cours d'eau en Corse sont quand même petits par rapport à ceux du continent. Est-ce que le temps de réponse serait suffisant pour alerter les populations? On peut se poser la question. Particulièrement quand il s'agit de petits ruisseaux. Mais je ne peux pas dire comment fonctionne Vigicrue.

Votre groupe compte à ce jour 4783 abonnés. Comment s'est-il créé? A quels besoins répondait-il?

Le groupe a été créé par Dominique Tison qui en est l'administrateur avec Marjorie Bhonn. On y trouve des passionnés de météo, mais le profil des membres est très varié. Pour la plupart, ils viennent consulter les prévisions météo ou suivre la situation en cas d'épisodes sévères. Le nombre de demandes d'adhésions est important lors d'événements météo majeurs. ■ CG

Comparatif entre les événements du 24 novembre 2016 (g) et du 31 octobre 1993 (d) publié sur Corsica Météo par Sylvestre Sisco. Que se passerait-il maintenant, avec l'urbanisation croissante?

réseau Vigicrues. Tous les cours d'eau de Corse ne sont pas suivis. On trouve des stations sur le Golo, l'Asco et le Casaluna - ses affluents, sur le Tavignano, le Vecchio et la Restonica, le Prunelli et la Gravona. La station du Casaluna a cessé de fonctionner le 24 novembre à midi, après un pic à 6 mètres dont on ne sait comment il a évolué, sinon que la rivière a détruit le pont. Les autres fleuves, et moins encore les ruisseaux tels que celui qui a dévasté la Rocade à Furiani, ne sont pas dotés de stations. ■ Claire GIUDICI



La solidarité met les mains dans le moteur

Premier garage solidaire de Balagne, l'Attellu Mobilità à Calvi permet à ceux n'ayant pas les moyens de faire réparer leur véhicule dans un garage classique d'effectuer leurs réparations eux-mêmes ou par une équipe de mécaniciens en chantier d'insertion.

Créé en 2015 à Calvi par l'association Corse Mobilité Solidaire, l'Attellu Mobilità, est un garage un peu particulier. Il met en place une grille tarifaire inférieure au prix pratiqués par les garages classiques. Pas de quoi crier au dumping pour autant. «*Nous n'avons pas pour but de concurrencer les garages traditionnels puisque nous offrons un service à des personnes qui n'ont pas l'habitude d'aller dans les circuits classiques de mécanique tels qu'ils existent sur le marché, précise Marie-Florence Dabrin, présidente de l'association. Toute personne peut effectivement faire réparer son véhicule au garage solidaire mais seules les personnes répondant aux critères bénéficient de prix solidaires. Pour ces personnes, nous offrons donc des services de réparation mais aussi de nettoyage, de location et d'achat de véhicule. Nous donnons aussi la possibilité à ceux qui le souhaitent de réparer eux-mêmes leur voiture, accompagnés bien sûr par un mécanicien*». Un garage solidaire réserve pour l'essentiel ses services aux publics fragiles, désignés par les politiques de l'emploi de l'Etat. «*Mais cette notion de précarité peut être restrictive selon nous, reprend Marie-Florence Dabrin. Les autres garages associatifs, qu'ils soient sociaux ou dits d'insertion, excluent les publics non prescrits par les partenaires sociaux. Notre garage solidaire place la relativité de la notion de précarité au cœur de ses préoccupations. Notre engagement solidaire nous invite à analyser chaque situation personnelle. Par exemple une femme seule avec deux enfants à charge, qui gagne 1500 €, n'entrera pas dans les critères. Ce n'est pas pour cela qu'elle n'aura pas autant besoin de nous qu'une personne seule au RSA.*» L'autre objectif de l'Attellu Mobilità est de créer de l'emploi et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des salariés du garage solidaire via l'outil chantier d'insertion. «*Comme dans toute entreprise, nous disposons d'une offre d'apprentissage assez diversifiée, bien que pour certains le principal apprentissage relève simplement de se réapproprier les habitudes et les codes liés au fait d'avoir un travail*» explique Marie-Florence Dabrin. Pour cela, les salariés sont encadrés par Philippe Andreani, mécanicien et responsable du garage: «*la philosophie, c'est d'aider ces jeunes à se réinsérer dans le milieu professionnel, à respecter des horaires, par le biais de stages de 6 à 24 mois. Le but n'est pas d'en faire des mécaniciens. C'est un chantier d'insertion, c'est-à-dire qu'il n'y a*

pas de formations qualifiantes comme le sont celles de l'AFPA ou du CFA. Je leur apprend les bases de la mécanique mais l'objectif est de leur redonner goût au travail. C'est une fois le stage fini qu'ils trouvent eux même leur voie dans la mécanique ou ailleurs.» Propos étayés par les stagiaires qui soulignent surtout le côté humain de ce garage. «*Il y a une réelle pédagogie, dit l'un d'entre eux. Philippe Andreani prend le temps de nous expliquer les choses. Ici, on ne ressent pas la logique de rentabilité donc on peut se concentrer sur l'apprentissage*».

L'Attellu Mobilità connaît depuis 18 mois maintenant un réel succès. «*Il est reconnu aujourd'hui comme un élément essentiel des politiques d'insertion sociale et professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés. En un an et demi, nous comptons déjà près de 450 adhérents et utilisateurs rien qu'en Balagne, et nous avons 13 salariés dont 11 en insertion*» souligne Marie-Florence Dabrin. Et, forte de cette expérience, l'association Corse Mobilité Solidaire lance aujourd'hui l'Attellu d'éco-creazione, c'est-à-dire une boutique récupérant des objets destinés à être jetés pour leur donner une deuxième vie. ■

Pierre PASQUALINI

Savoir + : www.garagesolidaire-corse.com/blog



MUNTICELLU

UN ÉTABLISSEMENT APPELÉ À FAIRE ÉCOLE



En matière d'énergie comme de bien-être de l'enfant, l'école de Munticellu constitue un exemple.

Tant à l'échelle de la Corse, où l'Ademe entend mettre en avant et promouvoir ce modèle de gestion de l'énergie, qu'au plan national.

Le directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie* [Ademe], était à Munticellu le 28 novembre pour une visite de l'école de la commune qui fait partie des établissements scolaires exemplaires en matière énergétique. Par de telles visites, l'Agence souhaite faire la promotion auprès des techniciens et des élus du travail accompli dans ces écoles et ainsi diffuser ces pratiques à l'échelle de la Corse. « Cette école a suivi une démarche haute qualité environnementale, toute une procédure qui vise à optimiser les performances énergétiques et réduire les consommations. Nous sommes très fiers d'avoir accompagné la commune dans ce projet » explique Camille Fabre, directeur régional de l'Ademe. Selon Michaël Gerber, chargé de mission collectives pour l'agence locale de l'énergie de Montpellier « cette école n'est pas loin de correspondre à l'établissement scolaire parfait en matière de gestion de l'énergie. J'ai travaillé plusieurs années sur la thématique des écoles et l'association entre performance du point de vue de l'énergie et du confort pour les élèves. Ici, on voit que tout a été construit avec du bon sens. Ce sont des choses qu'il faut développer et que nous avons envie de voir dans d'autres établissements. »

L'école de Munticellu est en effet une école pilote à bien des égards. En matière d'énergie mais aussi dans sa manière d'aborder l'espace pour que l'enfant se l'approprié et qu'il s'y sente à l'aise et en sécurité.

C'est en 2003, alors que la municipalité de Munticellu entamait les démarches pour la construction d'une nouvelle école élémentaire et primaire qu'a eu lieu une rencontre avec le professeur Hubert Montagner, spécialiste en psychophysiologie de l'enfant, et ayant travaillé sur la réforme des rythmes scolaires. « Toute l'école a été pensée selon la conception de l'espace, le but est de libérer les émotions de l'enfant. Cet établissement est aussi le fruit d'une concertation entre professeurs, parents mais aussi avec les enfants eux-mêmes » explique Jean Payen, chargé aux affaires scolaire à

la mairie de la commune. L'espace, l'architecture et les rythmes y sont adaptés selon les thèses d'Hubert Montagner. Les salles sont aérées pour laisser l'esprit s'évader quand il le faut.

Autre particularité de cette école, elle ne comporte aucun couloir. Les élèves entrent directement dans les salles et accèdent directement à la cour de récréation. Epurée, spacieuse, respectueuse de l'environnement, l'architecture, s'intègre dans le paysage pour créer un cadre de travail sain pour l'enfant. Depuis son ouverture en 2012, l'établissement a vu ses effectifs augmenter et compte maintenant se développer en créant une ferme pédagogique pour permettre à l'enfant de prendre confiance en lui au travers des animaux.

« Cette école c'est un tout. Nous sommes venus pour l'aspect énergétique en premier lieu. Mais voir un tel travail de concertation, une telle synergie entre tous les acteurs de la commune c'est quelque chose de merveilleux et de motivant » notait Camille Fabre. Fier d'avoir créé cet environnement, Jean Payen, à l'origine des travaux, ne court pas pour autant après les lauriers : « C'est bien que certains faits soient pris en compte, comme la démarche haute qualité énergétique. La semaine dernière, on était à l'école des ingénieurs de la ville de Paris avec le professeur Montagner pour présenter notre démarche qui est loin d'être habituelle : alors que dans la plupart des cas, les collectivités confient à un architecte la mission de faire un projet, nous on a fait un projet et on a demandé à l'architecte de le mettre en œuvre. »

Pionnière dans nombre de domaines, avec un modèle qui commence à faire des émules à travers le monde, l'école de Munticellu est ainsi ambassadrice de la Balagne et de la Corse. ■

Pierre PASQUALINI

*l'Ademe est un établissement à caractère industriel et commercial placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



LES ACTIONS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



Photo Jacques Paoli

UN CALENDRIER EN LANGUE CORSE

La section « plaine » des jeunes sapeurs-pompiers a présenté son calendrier 2017 dans les locaux de l'Adecec à Cervioni. Et pour cause, c'est le calendrier en langue corse de l'Adecec, éphémérides « nustrali » de l'Adecec comprises.

La campagne de porte à porte dans les commerces et entreprises de la région de la Costa Verde et la Casinca a commencé. Le calendrier sera également disponible au centre commercial Leclerc -Alistru à partir du 11 décembre, sur le stand de confection des cadeaux de Noël tenu par les JSP.

OPÉRATION UN JOUET POUR TOUS

Pour la deuxième année, les JSP Plaine ont entamé leur campagne solidaire de l'opération « Un jouet pour tous ». Objectif: récolter un maximum de jouets, qui seront reconditionnés et offerts aux nombreux enfants qui n'ont pas toujours un jouet au pied de leur sapin. La collecte se poursuit jusqu'au 15 décembre.

Babbu Natale accepte tous les jouets, jeux de société, livres, DVD

ou encore votre matériel de puériculture comme les transats, les poussettes ou encore les porte-bébé à condition qu'ils ne soient pas trop dégradés. Pour participer, c'est très simple, il suffit de déposer jouets ou matériel de puériculture tous les matins de 9h à 12h dans les casernes de Cervioni et Lucciana, mais également dans les agences bancaires Société Générale de Moriani et de Lucciana. ■ Jacques PAOLI

Pour tous renseignements, contacter le 06 79 85 52 31.

Pour rappel, la section JSP plaine se compose de quinze jeunes, encadrés par l'adjudant Olivier Ferretti et le sergent Stéphane Gautier. Tout au long de leur formation, guidés par leur chef de section Stéphane Grimaldi et les responsables de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Haute-Corse, ces jeunes garçons et filles apprennent le métier dont ils sont les enthousiastes ambassadeurs !

LOCAUX À VENDRE OU À LOUER ZONE COMMERCIALE BALEONE

BALEONE CENTRE RN194

10 LOCAUX COMMERCIAUX / BUREAUX
DISPONIBLES À PARTIR DE 90M²
CENTRE D'AFFAIRES
FACILITÉ D'ACCÈS
PARKING GRATUIT
BRASSERIE L'EPIC À PROXIMITÉ



rivesud-immobilier.com ou 04 95 50 43 40 RIVESUD Immobilier

AJACCIO**■ TERRES IMPÉRIALES**

Jusqu'au 3 décembre. Galerie Aux arts, etc...

☎ 06 72 76 82 86

Dialogue entre l'Orient et l'Occident, entre des calligraphies contemporaines d'Odile Pierron et les œuvres (peintures et calligraphies) des artistes chinois Ji Venxu, Qiao YiTai, et Xiu Shan.

■ ACQUISITIONS RÉCENTES

Jusqu'au 10 décembre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com/

Présentation des nombreuses œuvres napoléoniennes récemment acquises par le musée notamment lors de la vente de la collection de Christopher Forbes.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ NADINE ASTRUCH

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ HOSPITALIÈRES

Jusqu'au 3 décembre, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Après une résidence d'écriture à l'Hôpital de Guéret, dans la Creuse, en 2009, Francis Aïqui relate, entre fiction et documentaire, entre rire et gravité, le quotidien des médecins internes.

■ L'INDOMITA DONNA

Le 3 décembre, 20h30. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

En hommage à la résistante Danielle Casanova, Rinatu Coti (auteur), Marianna Nativi, Danaé et Delia Nativi-Sépulcre (comédiennes) Xavier Valentini (metteur en scène) s'attachent à remettre « de l'humanité là où plus rien ne semble possible ». Spectacle bilingue.

■ IL ÉTAIT UNE FOIS

Du 7 au 9 décembre, 14h & 18h30. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Inspiré de quatre contes - Les trois petits cochons, La princesse au petit pois, Hans le balourd et Le petit chapeyron rouge - un spectacle mis en scène par Pierre Salasca Pierre Salasca Evelyne Ferri et Christian Bucchini. À partir de 6 ans.

■ CARNETS INTIMES

Le 10 décembre, 20h30. Locu teatrale. ☎ 04 95 10 72 03

Sentiments, révoltes, interrogations, mise à nu d'un jeune homme qui révèle son être, interpelle le monde, lui-même, l'art, le théâtre, facteur de catharsis. Texte de Vincent Triay, interprété par Vincent Triay et Marianna nativi.

■ NAPOLEON, UN PERSONNAGE DE ROMAN

Le 2 décembre, 18h30. Bibliothèque patrimoniale.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Au travers de textes de Hugo, Vigny, Chateaubriand et Guennifey, Valérie Furioli et Théo Kailer (Cie Hélios Perdit) proposent un tour d'horizon des multiples visions de Napoléon dans la littérature française et étrangère.

■ CHARLIE CHAPLIN, SA VIE, SON ŒUVRE

Le 6 décembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le saxophoniste Paul Mancini rend hommage à la vie et la musique que Charlie Chaplin a composée tout au long de sa vie pour ses films. Un one-man-show entre musiques de films et évocations de celui que les Américains surnommaient The Tramp.

**■ DIANA SALICETI ET SES INVITÉS**

Le 8 décembre, 21h. Palais des congrès.

☎ 04 95 51 53 03

Diana Saliceti puise dans ses racines corses pour lancer des ponts vers d'autres expressions musicales du pourtour méditerranéen. Concert de solidarité au profit des soins palliatifs, organisé par l'association A strada di a vita.

■ CANTA U POPULU CORSU

Le 8 décembre, 20h30. U Palatinu.

☎ 04 95 27 99 10 & www.palatinu.fr

Forte d'une histoire de plus de 40 ans, la formation a su se renouveler au fil des générations, accueillant comme il l'a toujours fait des chanteurs de tous âges, issus des différentes micro régions de l'île.

■ UNDER MY SCREEN

Jusqu'au 4 décembre. Espace Diamant.

☎ www.under-my-screen.com

Pas de Brexit qui tienne pour les addicts du cinéma britannique. Une sélection de films anglais, écossais et irlandais où le flegme le dispute souvent à la folie.

BASTIA**■ CORSICA GENOVESE**

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ UNE PHOTOGRAPHE CONTRE LA MAFIA

Jusqu'au 22 décembre. Centre culturel una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com/

Cette rétrospective présentée par le CMP met en avant le regard passionné et teinté de colère que porte sur son île la photjournaliste Letizia Battaglia.

■ KROITOR, LOCKWOOD, HIMO

Le 2 décembre, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

La rencontre entre deux violonistes exceptionnels (Didier Lockwood et Sanya Kroitor) et une violoncelliste virtuose (Lætitia Himo).

■ LA MORT DE DANTON

Le 7 décembre, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Mis en scène par François Orsoni, ce texte de Buchner longtemps considéré comme inouable, permet une sorte de retour voire d'« autopsie du réel » sur les origines de la République française.

■ L'ASTRUNOTTE

Le 9 décembre, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Organisée avec Nanarland.com « site des mauvais films sympathiques », une nuit à la gloire des nanars réjouissants, avec deux longs-métrages - *Samurai cop* et *Piège mortel à Hawaï* - et deux zappings « du pire ».

BIGUGLIA**■ TRIBUTE TO ELVIS**

Le 9 décembre, 20h30. Espace culturel Charles-Rocchi.

☎ 04 95 34 06 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Il s'habille comme le King, chante les chansons du King à la manière du King... Bon, ce n'est bien sûr pas le King. Eryl Prayer offre pour autant un show-tribute qui a bluffé plus d'un nostalgique d'Elvis Presley. Back to Memphis...

CORTE**■ LE PATRIMOINE VIVANT**

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

CORTE**■ LA MORT DE DANTON**

Le 6 décembre, 18h30. CCU Spazio Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Dans leur prison, attendant leur exécution, Danton et ses amis dissertent, discutent, débattent se dévoilent hors des clichés hagiographiques. Dans une mise en scène de François Orsoni, ce texte de Büchner dissèque la Révolution.

**PORTO-VECCHIO****■ NAPOLEON VU PAR ABEL GANCE**

Jusqu'au 17 décembre. Bastion de France.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Conçue par le Musée de la Maison Bonaparte, la Cinéma-thèque régionale et l'association La Corse et le cinéma, cette exposition retrace le tournage de cette partie du chef d'œuvre d'Abel Gance appelée *La séquence corse*, tournée dans l'île au printemps 1925.

JOURNÉE AVENIR ANIMAL

Le 2 décembre, de 14h à 21h. Salle polyvalente.

☎ 06 34 67 41 19

Organisée par l'association Global earth keeper, une journée de sensibilisation sur la place de l'animal dans notre société, ponctuée par la projection de films et courts métrages suivis de débats.

■ FRANÇOIS-XAVIER DEMAISON

Le 8 décembre, 21h. Centre culturel.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Pour fêter ses 10 ans de scène, un one-man-show où défilent notamment un castor inculpé pour trafic de sciure, un entraîneur de foot en tongs, le responsable d'une association lucrative sans but et... une chèvre.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU**■ LETIZIA GIUNTINI & GRÈVE GÉNÉRALE**

Le 4 décembre, 18h. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Auteur-compositeur-interprète, Letizia Giuntini chante en corse et en français, du traditionnel comme de la pop-rock. Le duo Grève générale manie ironie, provocation et tendresse au service de la « fanfon franfaive ».



ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour **améliorer**
votre mobilité demain

EXPRIMEZ
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel
Pour en savoir plus : www.auc.corsica